NAVIRES EN CHARGE POUR L'ETRANGER

☞ Les bâtiments dont la nation n'est pas désignée, sont américains.

NOMS.—CAPITAINES.—CONSIGNATAIRES

Anvers.

Ship	E Dennison, [illegible]	[illegible]

Brême.

Ship brem.	Uhland, Walkter,	Wencker & [illegible]

Europe.

Brig fr.	Adele, Fhermine,	F Peuta
Ship	Wm Jarvis, Ballard,	J P Whitney & Co

Gênes.

Ship	Arthur, Talbot,	J P Whitney & Co
Ship gene.	Cumberland, Gazzolo	Levi H Gale
Ship	Italy, Parker,	J P Whitney & Co
Brig gene.	Louisiana, Capelano,	Levi H Gale

Glasgow.

Ship	Oxford, Minot,	J P Whitney & Co

Hambourg.

Bark hamb.	Copernicus, Meyer,	J P Whitney & Co
Bark brem.	Kepler, Kruége,	F Rodewald & Co
Bark brem.	Diana, Hein,	F Rodewald & Co

Havre.

Ship	Chapin, Murphy,	F Block
Ship	Corinthian, Otee,	H V Baxter
Ship	Brothers, Baxter,	T C Jenkins
Ship	Delia Maria, Burleigh,	T C Jenkins
Ship	Globe, Baker,	W H Olmstead
Ship	Inca, May,	F Block
Ship	John Spear, Spear,	F Block
Ship	Manchester, Tyler,	T C Jenkins
Ship	Radius, Dillingham,	F Block
Ship	Rebecca, Sawyer,	H V Baxter
Ship	S Pottinger, [illegible]	T C Jenkins

Liverpool.

Ship brem.	Ernestine, [illegible]	F Rodewald & Co
Ship	Agnes, Hunt,	J P Whitney & Co
Ship	Annapolis, Graham,	J H Ashbridge & Co
Ship	Asia, Maxwell,	Magee, Ubero & Co
Bark brit.	Alake, Thompson,	J P Whitney & Co
Ship	Atlas, Lebron,	J P Whitney & Co
Ship	Camillus, Day,	J P Whitney & Co
Ship	Constitution, Russell,	Le Bonfour
Bark brit.	Chs Walton, Robinson,	J P Whitney & Co
Ship	Claiborne, Vallete,	J P Whitney & Co
Ship	Cornelia, Davis,	W Deake & Co
Bark brem.	Ebberhard, Weigmeyer,	F Rodewald & Co
Ship	Empire Queen, Porter,	Levi H Gale
Ship	Falcon, Wade,	J P Whitney & Co
Ship	Hemisphere, Pray,	Adams & Co
Ship brit.	Jane, McLean,	Geo A Holt
Bark brit.	Jamesan, Martin,	T C Jenkins
Ship	James Wright, Clark,	H V Baxter
Ship	Jane Henderson, Collier	O W Hynson
Ship	John & Albert, Wilson,	C J Meeker & Co
Ship	John Hancock, Gilchrist,	Levi H Gale
Ship	Leviathan, Knapp,	J P Whitney & Co
Ship	Marshfield, Terry,	J P Whitney & Co
Ship	N Kimball, Hewes,	O W Hynson
Ship	Oxford, Chase,	J P Whitney & Co
Ship brit.	[illegible]	A & M Heine
Ship	[illegible]	J P Whitney & Co
Bark brem.	[illegible]	F Rodewald & Co
Ship	[illegible]	J P Whitney & Co
Bark	Mountaineer, Gonzales,	Gwathmey & Dowell
Ship	Maid of Orléans, Downs,	Aaron Cohen
Ship	Mary & Adeline, Vesper,	C J Meeker & Co
Ship	Northampton, Reed,	C J Mecker & Co
Ship brem.	Post, Hanke,	Giffrey & Lovell
Ship	Screamer, Shotfield,	J P Whitney & Co
Ship	William Deane	C J Meeker & Co
Ship	Ocean-ship, Tonge,	J H Ashbridge & Co
Bark brit.	Pandora, Wemyss,	Magee, Ubero & Co
Ship brit.	Queen, McCartney,	Meggett & Co
Ship	Rappahannock, Cushing,	J P Whitney & Co
Ship	Robt Kelly, Barstow,	J P Whitney & Co
Ship	St Petersburg, Leverett,	J P Whitney & Co
Ship	Saxon, Crosby,	Giffrey & Lovell
Ship	Southerner, Sullivan,	Giffrey & Lovell
Bark brit.	Snowden, Walker,	Meggett & Co
Ship	Uriel, Foster,	Levi H Gale
Bark	Vermont, Dinsmore,	T C Jenkins
Ship	Wales, Lambert,	J P Whitney & Co
Ship	Windermere, Fairfield,	J P Whitney & Co

Marseille.

Bark	Ardennes, Lambert,	Avet Brothers
Bark	Geo Jones, Harding,	J H Bass

Rotterdam.

Ship brem	E M Arndt, Rust,	O W Hynson

Trieste.

Ship	C & M Clark, Emerson,	J P Whitney & Co
Brig norw	Carera, Lorentzen,	J P Whitney & Co
Brig prus.	Elizabeth, Nieman,	T C Jenkins
Bark brit.	Frederick, Frink,	J P Whitney & Co
Ship	H Purington, Purington,	J P Whitney & Co
Ship	Nathan Hanau, Horner,	J P Whitney & Co
Ship norw	Oceana, Stephenson,	J P Whitney & Co
Ship norw	Prinds Oscar, Stephenson,	F Block
Brig prus.	Wolgast, Peters,	Joshua Dixon & Co

Vera-Cruz.

Brig	Ada, Auld,	Barelli & Co
Sch	Eagle, Benson,	O Wickman
Brig	Tehuantepec, Brown,	O Wickman

G. LAVIE,

3, Rue St-Charles, entre Canal et Commune.

A L'HONNEUR d'annoncer l'ouverture de ses marchandises reçues par les navires Eastern Queen, Old England, Robert Kelly Atlas, Annapolis, Amasswan, du Havre, et par le steamers Pennsylvania, Texas et Cherokee, via New-York, comprenant un assortiment complet, parmi lesquels se trouvent les articles ci-après:

Chemises.

De toutes qualités, coupes et grandeurs; il suffit de signer le nom de CHARVET pour que MM. les connaisseurs acheteurs sachent qu'on leur offre cet article.

Gilets et caleçons de flanelle, qualité supérieure, se recommandant par leurs coupes toute nouvelle. Faux cols et devant de chemises unis et brodés, et en général tout ce qui comprend les articles de toilette.

Bonneterie.

Assortiment des plus considérables et des plus variés, tel que caleçons et gilets de coton, fil d'Ecosse et soie, chaussettes pour hommes, cadets et enfants, en coton, fil d'Ecosse, fil Perse, fil anglais, écrus, blancs et couleurs, dessins entièrement nouveaux; gants fil d'Ecosse, soie et coton, de satin, peau, article supérieur pour hommes, pour dames et fillettes.

Cravates.

Assortiment des plus variés et des plus riches, comprenant cravates pour mariages et pour soirées, en batiste, taffetas, satin, royales, noires, blanches et couleurs, nœuds, bruchées et brodées; écharpes, dispositions riches tout-à-fait nouvelles; cols-cravates dits papillons, aiguillettes et collières du cols anglais.

Gants.

Gants JOUVIN, le choix, de toutes couleurs, du castor, du daim et chevreaux doublés piqueres, du Turin fourrés en aignon et castor.

Mouchoirs.

Grande variété de mouchoirs batiste blancs, unis, brodés à vignettes et à rivière, foulards de l'Inde et de tartane.

Parfumerie.

Assortiment complet des manufactures les plus estimées, telles que de la société Hygiénique de Violet, Guerlain, Lanna & Cie et Moupère, Eau Véritable de Botot, Elixir et Odontine de Pelletier, Poudre et eau dentifrice du Dr Pierre.

Cannes.

Assortiment des plus riches et des plus variés; article spécial particulièrement l'attention de MM. les amateurs, tels que cannes de paraplui et taffetas avec un grand nombre de choix; grande variété de pipes en véritable écume de mer avec monture en argent, etc.

Articles Divers.

Coutellerie française et anglaise; bel assortiment de trousses et nécessaires de voyage; brosses en tout genre; lorgnettes et jumelles de Vergoulans; fouets de Mallet; cravaches et [illegible], chapelets montés en or et en argent, médailles et croix en or et en argent, boîtes, portemonnaies, porte-cigares, porte-cartes, papeterie, etc. [illegible]

Bronzes, Porcelaines et Cristaux.

Groupes, Statuettes, Bougeoirs, Lampes, Garnitures de cheminées, Vide-poches, Coupes jolies formes, Verres d'eau, Flacons et Cave à odeurs, Vases, modèles tout nouveaux, Boites à poudre.

Cartes à Jouer.

Grand assortiment de cartes à jouer américaines, françaises, allemandes et espagnoles, cartes coupées, choisies spécialement pour les cercles et [illegible] particulières, boîtes de Boston, jeux d'échecs et dames, jeux de loto et jeux de dominos. 20déc

TAPIS! TAPIS!!

NOUS avons reçu par les derniers arrivages d'Europe un des plus beaux assortiments de **tapis** qui aient jamais été importés en cette ville, comprenant: tapis d'Axminster, de Saxe; tapisserie de Bruxelles, impériale de Bruxelles, ingrains à trois fils et à deux fils, tapis de Hollande et de Venise, paillassons, nattes, tapis de table, carpettes brodées, tapis pour escaliers, etc.

Les marchandises ci-dessus sont anglaises et écossaises et ont été choisies dans les manufactures par un des associés. Elles seront vendues à 20 pour cent au-dessous du prix des marchandises du même genre manufacturées aux Etats Unis.

☞ Meubles, étoffes pour rideaux, miroirs, contellerie, porcelaines de Sèvres et de Chine, et articles d'ameublement de toutes sortes, à l'entrepôt d'articles de ménage de F. BALLARD & Cie, 67, rue Royale

Tapis, Etoffes à rideaux, &c.

CHITTENDEN & DAMERON ont reçu dernièrement un nouvel approvisionnement pour compléter leur stock, et dans quelques jours seront à même d'offrir le plus beau choix de **TAPIS FINS ET COMMUNS** qui ait été importé jusqu'ici en cette ville. De forts avantages seront offerts aux acheteurs tant dans les prix que dans les qualités.

Tentures et Tapis de Wilton, nouveaux. Tentures et Tapis de Bruxelles, dito dessins. Tapis impérial, 3 plis.

Tapis superfins, moyens et communs, dito.

Et une grande variété de toiles cirées pour les bureaux. Toile cirée, de 3 pieds à 24 pieds de large, nouveaux dessins, taillée de manière à correspondre à toute chambre ou salon.

Etoffes pour rideaux—En soie et laine, Brocatelle damassée en bleus, or, Rideaux mousseline brodée et dentelle, glands et garnitures, corniches, franges, &c., &c. CHITTENDEN & DAMERON, 1 [illegible] 26, Chartres et 27, Douane

MAGASIN DE TAPIS.

23, Rue Chartres.

REÇU récemment: nouveaux genres de tapis de velours et de Bruxelles. Aussi: tapis de Bruxelles trois fils, ingrains, une grande variété de tapis pleins de table, transparents de croisées, tapis d'escaliers, paillassons et nattes, couvertures de tables et de pianos, nattes, toile cirée de 21 pieds de large, dessins nouveaux pour toutes les chambres. Le tout est offert en vente à des prix bien au dessous du cours des années précédentes.

14 déc—6f A. BROUSSEAU & Co.

LIBRAIRIE DE LELIEVRE,

210, rue Royale.

A VENDRE, une collection de 121 bustes d'hommes célèbres.

Ces bustes sont d'une parfaite exécution et peuvent être considérés comme modèles dans le genre.

L'almanach de Lelièvre, pour l'année 1853, est prêt à être livré aux acheteurs en gros et en détail.

Cet almanach est recommandable par l'exactitude de ses calculs et la justesse de ses indications.

Malgré l'augmentation des matières qu'il contient il ne se vend cette année que $4 le cent. 6nov

LE soussigné offre de vendre—5 quarts de barriques eau-de-vie Cognac—Maglaire Castillon Jeune 1825, reçus par le navire Wolf.

NADAU DU TREIL,

13déc 96, rue St-Louis

EN magasin et à vendre par le soussigné—Vin rouge de 1re qualité, Château Margaux en barriques; du dodo Château Lafitte en barriques, Château Margaux, Château Haut Brion et Château Latour en caisses.

Quarts pipes et octaves eau-de-vie de Cognac de différentes marques.

Vin blanc en barils.

Vieux whiskey Bourbon, vieux whiskey Monongahela, eau-de-vie pêche, vermouth, fruits à l'eau de vie, vieux rhum de la Jamaïque, vin de Madère, huile d'olive et une variété d'autres articles.

NADAU DU TREIL,

13déc 96, rue St-Louis

VINS DU RHIN—Importé directement et à vendre par le soussigné:

10 caisses vin Whamingen (Moselle).
5 do vin Schwarzberg do
10 do vin Erbach (Hock).
10 do vin Spark (Moselle).

A. DELAMARE,

1déc 9, rue Bienville.

VIEUX MADÈRE de la marque Olivera et Davies, importé directement et à vendre:

4 pipes vieux Madère (London particular).
1/2 do do Pathenheim do

A. DELAMARE,

1déc 9, rue Bienville.

VIEILLE Eau de vie de Cognac—20 quarts vieux cognac de la célèbre marque Vauthier, à vendre par A. DELAMARE,

1déc 9, rue Bienville.

VIN DE CATALOGNE—60 barriques.

GRAINES pour oiseaux—22 barils.
MALLORCA—10 pipes et 5 barils.
TABAC de la Vuelta—300 bal. pr capes et tripes.
SALSEPAREILLE—40 balles.
SUCRE de la Havane—140 caisses blanc et jaune
CIGARES—500 000 des meilleures marques.
CACAO de Guayaquil—20 sacs.
RIZ de la Caroline—400 boucauts 1re qualité.
AMANDES douces sans coques—70 damejeannes.
CHARBON pulvérisé—40 boucauts.
AMANDES—16 sacs de Tarragone et 20 de la Sicile, à vendre par B. VALLS,
20déc 74, rue des Magasins.

EN débarquement de la barque Milandes, de la Havane,

50 caisses cire terré.
150,000 cigares Dos Hermanos et Cantinet à vendre par B. VALLS,
20déc 31, Magasins.

CHAUDIÈRES A SUCRE ANGLAISES—Provenant des Forges d'Edwin Raw, à Liverpool.

LE soussigné a en main un grand et complet assortiment de chaudières à sucre en fer battu et fer fondu, grandes de tourneaux, grilles des tuyaux les plus réputés et des meilleurs matériaux, qu'il offre à vendre aux prix ci-dessous:

Chaudières en fer battu à 16cts la livre.
Chaudières à sucre d'un quintal ou fer fondu.
36 pouces le diamètre à 7 1/2cts la pouce,
42 à 64 do à 61 do
Grandes de fourneaux:
14 pouces à $60.
22 do à $65.
Grilles à 3 cents la livre.

Un grand nombre de planteurs ont employé ces chaudières, pendant les sept dernières années, avec une entière satisfaction.

Les ordres seront promptement exécutés.

JUAN Y. DE EGANA,

25 nov—eh. No 47, rue Bienville

MATCHES.

LES ALLUMETTES de L. A. Guillaumin, rue du Canal, No 206, et celles de M. Lanier, de New-York, sont à vendre chez

20déc J. E. LANG, No 165, rue de Chartres

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

16 décembre 1852.

Conseil Commun de la ville de la Nouvelle-Orléans.

RESOLU, Que les personnes suivantes sont par les présentes nommées inspecteurs et Greffiers d'élection qui devra avoir lieu le LUNDI (27 décembre prochain), aux endroits ci-après désignés:

[illegible]

John C Taylor, N L Leovy.

Second Precinct:

Au café de J Henderson, à la station des chars [illegible] Gaudet & Co [illegible]

Troisième Precinct:

A la maison d'école du Faubourg—Inspecteurs: T M Converse, F M Quick, W [illegible]—Greffiers: [illegible] Sevens, Theo Diamond.

Quatrième Precinct:

A la case à pompe No 10—Inspecteurs: Thos H Shields, J L Bettinson, J M Case—Greffiers: L H Horne, David Caldwell.

Cinquième Precinct:

A la case à pompe No 3—Inspecteurs: W M Filkins, J M Savage, W B Seymour—Greffiers: McCauley, [illegible]

Sixième Precinct:

A la Mairie du Louisiana Hose, encoignure Carondelet et Perdido—Inspecteurs: L Coulon, Charles Rathe, W C Aiolt—Greffiers: A Mason, W A Brooker.

Septième Precinct:

Chez Arthur O'Donnell, rue Poydras—Inspecteurs: F Dowling, Wm Christy, J O'Stewart—Greffiers: S O Rice, Geo. Deane.

Huitième Precinct:

A l'Hôtel Conti—Inspecteurs: A Saucier, E Salomon, N Richards—Greffiers: J Magne, E Canon.

Neuvième Precinct:

A la case à pompe No 12, encoignure des rues Bourbon et Conti—Inspecteurs: H C Foster, Alex. Levy, L J Harris—Greffiers: B Bouligny, E Aimot.

Dixième Precinct:

Au café de Jefferson, rue de Chartres—Inspecteurs: P Leblanc, E A Michel, Wm Ambry—Greffiers: J Smith, Gomez André.

Onzième Precinct:

Au café d'Orléans, rue d'Orléans—Inspecteurs: Valcour Fortier, J Hernandez, C Ozier—Greffiers: C A Caraby, A Dupeau.

Douzième Precinct:

Chez D Altman Coffee House, encoignure des rues Marais et Orléans—Inspecteurs: J Chalon, J B Dumas, P Devergès—Greffiers: E Blanchard, L Courcelle.

Treizième Precinct:

A la case à pompe No 4, rue Hôpital, entre les rues Royale et Bourbon—Inspecteurs: C J Ochsichan, Louis Sère, P Correjolles—Greffiers: Léon Sère, J Dufour.

Quatorzième Precinct:

Au café encoignure Est des rues du Bayou et St Claude—Inspecteurs: M Barnett Sr., John Coulter, H Guyol—Greffiers: John Barua, J Baron.

Quinzième Precinct:

A l'Ecole Publique, rue Grands-Hommes—Inspecteurs: J B Wiltz, T Voss, A B Farge—Greffiers: E Johnson, A Caraby.

Seizième Precinct:

A l'Ecole de la halle Bretonne, par le Chemin du Bayou—Inspecteurs: A Trémé, H Fatlongue, A Viavant—Greffiers: J Duvignneaud, P Cascaure.

Dix-septième Precinct:

A l'Hôtel Washington—Inspecteurs: A Dart, M Lanieger, A O'Neil—Greffiers: Jacob Myers, John Jacobs.

Dix-huitième Precinct:

A la case à pompe No 2—Inspecteurs: W W Burton, O DeBuys, J McLean—Greffiers: T B Heart, J B Hernandez.

Dix-neuvième Precinct:

Au Dépôt du railroad du Golfe du Mexique—Inspecteurs: Joseph Pierce, M H Brees, Geo Hooper—Greffiers: John Burke, Alfred Dacres.

Vingtième Precinct:

Chez M. Oser, encoignure des rues Montégut et Royale—Inspecteurs: A Bourgeo, John Laidlaw, F Daubert—Greffiers: Jos Laidlaw, R Wiua.

Vingt-unième Precinct:

A la maison Chennerville, encoignure des rues Congrès et Levée—Inspecteurs: M Tremé, L Dumaine, J Charbonnet—Greffiers: O Tremé, Jr., R Bochenua.

Vingt-deuxième Precinct:

A la maison de Corp. 4me District—Inspecteurs: W C Goodrich, W M Perkins, W C Terrell—Greffiers: T S Elliott, W m Gibson.

Vingt-troisième Precinct:

A la case à pompe No 21, 4me District—Inspecteurs: D S Dewees, Jacob Mepis, O Auch—Greffiers: Henry Tard, R O Smith.

Les Inspecteurs et Greffiers ci-dessus nommés sont requis de passer à la Mairie dans le plus court délai, afin de se faire assermenter conformément à la loi.

21déc A. D. CROSSMAN, Maire.

Chapeaux—Chapeaux, Chapeaux!

LES soussignés viennent de recevoir par les derniers arrivages de France:

8,000 chapeaux de feutre sans apprêt, de différentes couleurs, tels que matelots, tyroliens et marins, qu'ils offrent à vendre aux marchands de la ville et de la campagne à des prix très modérés.

AUSSI:

Un renouvellement complet de leurs chapeaux d'hiver, savoir:

Chapeaux de soie de toute qualité.
Chapeaux de castor noir do.
Chapeaux de feutre castor do.
Chapeaux de feutre noir et gris pour amazone.
Chapeaux de soie et feutre pour cadets.
Casquettes drap, velours, soie et toile cirée pour hommes et cadets, de genre le plus nouveau.
Chapeaux canotiers en toile cirée, de différentes couleurs.
Chapeaux de fantaisie pour enfants de 1er âge.
Casquettes de chasse en cuir, de couleurs assorties.

Nous continuerons comme par le passé de faire sur commande, toute espèce de chapeaux, au goût de nos pratiques, d'après la mesure prise avec le conformateur.

ALBERT & TRICOU,

15déc 37 rue de Chartres et 83 rue Royale

Schneider frère,

29, rue Royale.

Avis au public musical.

LES soussignés, importateurs de pianos et d'instruments de musique en général, ont l'honneur d'informer le public et leurs amis, qu'ils ont maintenant un assortiment complet de **pianos** et d'autres instruments à des termes accommodans, contre bon papier de la ville.

Ils appellent l'attention particulière des amateurs et dilettantis sur un nouvel instrument de musique, désigné sous le nom de "Homoeoharmonicon" ou **Piano-Orgue**, dont on peut se servir séparément, soit comme orgue ou piano, soit comme aussi ensemble, ce qui constitue un grand avantage, (son achat jusqu'à présent) que, quoique possédé une qualité tant soit peu musicale, est à même de pouvoir accorder les instruments multiples, produisant les sons de Pianos, Orgues, Harmoniums, et Accordéons, le tout dans le même Diapason qu'on peut desirer.

Cette utile et nouvelle invention, les soussignés la réclament comme la leur, ayant obtenu pour cela des patentes pour les Etats Unis à Washington City en date du 27 septembre 1845, et par la France à Paris le 28 août même année.

Messieurs les artistes et amateurs ainsi que le public en général, sont respectueusement invités de venir l'examiner.

Comme preuve convaincante du mérite de leur invention, les soussignés ont obtenu la permission de se référer, avec le consentement de ces messieurs, aux noms qui suivent les noms:

Ignace Pleyel & Co., Paris.
J Chickering, } Boston
Henry Erben,
Nunn & Clark, } New-York.
Wm Dubois,
Mme F. Boyer,
E. Johns,
J Gabici, } Nouvelle-Orléans
Th. de la Hache,

Comme un tribut de reconnaissance offert à la mémoire de leur ami défunt, M. G. P. Manouvrier, ai bien connu en cette ville pour avoir été, les soussignés ont l'intention de faire des arrangements avec les Patentes.

Les soussignés offrent aussi en vente un grand assortiment de Pianinos (Piccolos) de la célèbre manufacture de I. Pleyel & Co. de Paris, fabriqués expressément pour ce pays, et offrent ainsi aussi un grand avantage pour obvier à l'intempérance du climat de ces latitudes.

Aussi les soussignés peuvent, mais étant de se compromettre, offrir une plus grande garantie pour les instruments de ce genre qu'on vendra acheter chez eux.

Pianos de seconde main à vendre et à louer.

SCHNEIDER FRERES,

No 29, rue Royale, vis-à-vis de la Banque

20déc—1m 3 p sa sh. de la Louisiane

Changement de magasin.

W. HARTKOPF a l'honneur d'informer les personnes de la ville et le public en général, que son magasin, qui était 172 rue Royale, est transporté à cause d'agrandissement, dans la même rue, No **116 rue Royale, entre St-Louis et Conti.**

Il profite de cette occasion pour faire savoir aux amateurs de la ville et de la campagne qu'il a reçu nouvellement par les navires Sea Eagle et Eastern, du Havre, et offre à vendre un superbe assortiment de pianos d'Erard & Pleyel, consistant en

Pianos à queue,
Pianos verticaux obliques,
Pianos verticaux.

Ses pianos sont de qualité supérieure, et M. Hartkopf les a fait disposer de façon à résister à toutes les variations de température de ce climat.

M. Hartkopf se chargera comme par le passé des réparations et accords de Pianos.

Pianos à louer et échange. 9oct

CONSULAT DE FRANCE.

AVIS MENSUEL.—DECEMBRE 1852.

SONT invitées à se présenter à ce consulat, pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent:

Amiel, Victor	Guzman, J. à époux
Amelina, Em. Alexandre	Guérin, Marie Geneviève
Allouet, Mlle	Adèle, Mlle
Bonjour, Mme	Hugonin, les époux
Bird, Mme	Harivel, Charles
Bourdon	Huet, Barthélemy
Bochud,	Jungmann, Jacob
Baddington (Me née Blomberg	Legrand, Juste Severin Auguste
Bligny, (de) Maria, (Mme)	Lemaitre, Jean Auguste
Britsch, Armand	Léger, Pierre
Barrel, Mme	Lebrand, G
Belleperche, Damasse, Md	Lelièvre, Cyprien
Baudry, Jean Baptiste	Leroy, Victoire Alphonsine (Mlle)
Blanc, Boniface Faustin	
Barre, Bertrand et Pierre	Lavergne, Hippolyte, D
Bocher, Mme, née C	Leyde, Auguste
Beaumont	Mayzonnabe, François
Coquelet, Joseph	Mouchet,
Chauchon, Louis	Mondon, Paul
Châtel, M L Y	Mourain, Pierre Gustave
Clauzure, Jean	Ouillon, Mr et Mme
Coppens, Auguste	Perreau, Jacques et Edouard
Colin, instituteur	
Calais, Jean	Puios, les époux
Dubois, Henry Léonard	Roumieu, F
Désiré, maçon	Roger, Mme Vve, née R
Denais, Jean Marie	I. Billot
Frontière, Jean	Rouzeau, Pierre Arthur
Freret, Jean Jacques et John	Reppel, Gerges F D
	Sempé, docteur
Fortin, Antoine	Thillard, Henry,
Forgot, Louis	Turrovish, née Elisabeth
Gounin,	Théodore, Louis
Guichard, Simon	Vezien,
Gallet, les héritiers	Welsch, Philippe, Mme.
Gasion, (de) Chs. Louis	

La Chancellerie du Consulat de France, située rue Royale, No. 102 entre St. Louis et Conti, est ouverte tous les jours, de 10 heures du matin à 3 heures de l'après-midi

DREE

RUE DE CHARTRES, 67.

Fabrique, 57, Passage de la Bourse.

A L'HONNEUR de prévenir le public et ses clients qu'il vient de recevoir des chapeaux nouveau goût, de Paris.

AUSSI:

Un assortiment de casquettes et chapeaux fantaisie pour enfans de tous âges.

Casquettes de chasse.

Pour dames:—Chapeaux d'amazone.

" " Capotes noires et couleurs.

MM. les marchands de la campagne trouveront à s'assortir en chapeaux de tous genres et de toutes qualités.

Modes et Nouveautés.

ISAAC SAWIN,

44, rue du Camp, au premier,

A maintenant en magasin un assortiment complet:

Capotes soie pour dames,	Chapeaux paille pr dames
Rubans, Crêpes,	Fleurs artificielles,
Plumes, Florences	Fournitures pour modistes
Peluches, Voilettes,	Tulle épais,
Ruches, soie et coton,	Epingles,
Agraffes,	Garnitures, etc., etc.

A toujours en magasin un joli assortiment de chapeaux paille, communs. Tous les articles ci-dessus énumérés méritent l'attention des acheteurs et seront vendus à des prix très modérés.

ISAAC SAWIN,

9nov 44, rue du Camp, au premier.

Compagnie de la Poudre du Hazard.

C. T. BUDDECKE & CO.,

Agents, rue Tchoupitoulas, No. 100,

AYANT été nommés agents de cette grande manufacture, nous avons l'honneur d'annoncer au commerce que nous sommes maintenant prêts à recevoir les ordres qu'il nous seront donnés, quelle que soit la quantité. La qualité de la poudre de la Compagnie du Hazard est non seulement garantie pour n'avoir jamais été surpassée, mais est d'une autre considération aussi grande. [illegible]

Nous les recevons aussi les qualités en barils, demi-barils, quarts de barils, ainsi qu'en canistres; nous la vendrons en quantités de toutes dimensions, aux prix réguliers à bord des steamboats en ce marché. N'importe quelle quantité sera délivrée aux prix réguliers à bord des vapeurs du port de la ville, sur un ordre laissé à notre magasin.

C. T. BUDDECKE & CO.,

24oct—1an 100, Tchoupitoulas.

A VENDRE en débarquement de la barque Borthere, venant de Bordeaux:

25 barriques vin rouge, Montguillard & Buzet, par

BOYER FRERES,

[illegible] Bourgogne Merced et Mandeville

RIZ créole nouveau—[illegible] sacs en débarquement et à vendre par AVET FRERES,

[illegible] Coin Bienville et Levée.

MORUE—[illegible] en débarquement, à vendre par AVET & BROTHERS,

21 nov enc. Bienville et Vieille Levée

MORUE—200 caisses morue en débarquement et à vendre par AVET FRERES,

[illegible] Coin Bienville et Levée.

RAISINS—300 barillets en bon ordre et à vendre par O. VALETON & Co,

7 déc 25, rue Tchoupitoulas

[illegible]

Deux Représentans par le 1er Dist. Rept. v. de la Nouvelle-Orléans

Trois do | 2me " " "
Six do | 3me " " "
Trois do | 4me " " "
Deux do | 5me " " "
Deux do | 6me " " "
Deux do | 7me " " "
Un do | 8me " " "
Deux do | 9me " " "

Les scrutins seront ouverts à une heure du matin, depuis 9 heures du matin jusqu'à 5 heures du soir, aux endroits qui seront désignés, et sous la surveillance des commissaires et greffiers qui seront nommés par le Conseil des Aldermen de la Nouvelle-Orléans, et par le Jury de Police pour cette partie de la paroisse située sur la rive droite du fleuve [illegible] et des autres conduites et les retours par plusieurs devront être transmis en conséquence conformément à la loi.

Bureau du Shérif de la paroisse d'Orléans, le 10 décembre 1852.

21 déc JAMES F. FRERET, shérif

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS—6 décembre 1852—En vertu des résolutions Nos. 240 et 340 du Conseil Commun de la ville de la Nouvelle-Orléans, approuvées le 2 et le 26 octobre 1852, et conformément aussi aux dispositions de l'acte de la législature de l'Etat de la Louisiane, intitulé "Acte concernant la licence des cafés et la vente des liqueurs fortes dans l'Etat, approuvé le 4 mars 1852,"

Avis est par le présent donné qu'une élection aura lieu par les votants qualifiés de cette ville le quatrième LUNDI de décembre, 27ème jour de ce mois, afin de connaître l'opinion du bon peuple de cette ville sur la question de savoir si l'on donnera ou si l'on refusera des licences aux cafés pour la vente des liqueurs fortes dans cette ville.

Chaque votant exprimera son opinion en déposant un bulletin sur lequel seront écrits ou imprimés les mots "LICENSE" ou "PAS DE LICENSE", ou tels autres mots qui expliqueront clairement l'intention du votant.

Les polls seront ouverts aux mêmes endroits qui seront désignés pour l'élection d'Etat, qui aura lieu le même jour, et sous la surveillance des juges et greffiers qui seront nommés pour la présider.

Les commissaires de l'élection feront leurs retours au maire, conformément à la loi.

8déc A. D. CROSSMAN, maire

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS,

16 décembre 1852.

EN vertu d'une résolution adoptée le 7 du courant, par le Conseil des Assistants-Aldermen, avis est par le présent donné qu'une élection aura lieu lundi, 27 du courant, par les électeurs dûment qualifiés du 3me ward de la ville de la Nouvelle-Orléans (10e, 11e, et 12e precincts), pour un membre du Conseil des Assistants-Aldermen, en remplacement de M. Joseph Lanata, démissionnaire.

Les polls seront ouverts aux mêmes endroits qui seront désignés pour l'élection d'Etat et l'élection aura lieu le même jour, et sera sous la surveillance des mêmes commissaires et greffiers nommés à cet effet.

Les commissaires d'élection transmettront les retours au Maire, conformément à la loi.

17 déc—au27 A. D. CROSSMAN, Maire

ARNOUX,

ENCOIGNURE STE-ANNE ET CONDÉ, No 14.

GANTS Jouvin à 75 cts la paire, garantis vrais;
Do do légèrement tachés, à 60 cts;
Cachemires français de toutes couleurs;
Cols brodés, dits mousquetaires;
Do do riches, garnis;
Chemisettes brodées; mouchoirs brodées;
Cols unis plats, à 40 cts et 60 cts;
Mouchoirs batiste brodés; manches brodés;
Bandes, broderie anglaise;
Festons et entre-deux jaconat; do do mousseline;
Velours soie pour manteaux et mantelets, couleurs (assorties);
Soieries damassées et écossaises pour robes;
Satin à la reine, noir; do do uni;
Mousseline brochée pour rideaux et mousquetaires;
Do unie; do brodée à pieuts;
Châles casimir imprimé; do du noir et demi-deuil;
Le tout à des prix réduits. 4 déc

Jouets et articles de fantaisie.

E. LUSSAN,

Rue Royale, No 102, près l'encoignure Conti,

PREVIENT sa clientèle et le public en général qu'il vient de recevoir un joli assortiment de marchandises de fantaisie, telles que lingerie, broderies pour dames, porte-monnaies pour hommes et dames, coiffures en perles pour théâtres et bals, éventails, peignes, brosses, etc., etc.

Jouets d'enfans de toutes sortes, qu'il offre à vendre au plus bas prix.

Mme LUSSAN

Prévient sa nombreuse clientèle qu'elle vient de recevoir de Paris un superbe assortiment de COSTUMES DE BALS pour hommes et pour dames, qu'elle offre à louer exclusivement pour bals de société, aux prix les plus modérés.

BRODERIES en or et en argent.

Mme Lussan se charge aussi, sur commande, de broderies or argent, soie, etc., sur costumes, gilets de bal, ornemens maçonniques, robes, châles, etc.

15 nov—3m

Th. MOREAU,

Encoignure Royale et Toulouse, et 36, rue St-Charles.

A reçu par les derniers arrivages des navires Atlas, Annawan, Annapolis et Isaac, du Havre, et Humboldt, via New-York—Cent dix caisses marchandises formant le complément de son assortiment de:

Parmi lesquelles on remarquera: [illegible] coton, bas de laine, gants de peau et caleçons, bas de dames et fillettes do, chemises de peau et caleçons coton, flanelle pure, fil d'Ecosse et coton, gilets, soie et coton pour hommes, do pour dames.

Cravates soie et fantaisie de toutes descriptions, canne et autres [illegible]

Jaloux de conserver la réputation qu'il s'est acquise pour la bonne confection et la coupe de ses chemises, il en vendra également que les articles tout ce qu'il y a de mieux et de plus varié sur place.

Son assortiment de parfumerie auquel la faveur du public lui a vraiment été donnée, contient de tout ce qui est au moment aussi complet qu'on puisse le désirer. Il s'est aussi fait parvenir d'un superbe assortiment de rubans satin et taffetas, [illegible]

Son installation à l'occasion des jours de Noël et de la Nouvelle Année est un point d'être terminée et présentera, il l'espère, le plus splendide assortiment de jouets et articles de fantaisie qui ait jamais été offert en ce pays.

A. BARRAUD,

49, rue de Chartres,

VIENT de recevoir par les derniers arrivages du Havre et de New-York, un grand assortiment de marchandises se composant notamment de:

150 douzaines gants Jouvin, véritables et assortis, pour hommes et pour dames.

Tables à ouvrage, commodes, chiffonnières, toilettes, en palissandre et acajou.

Eau de Cologne et eau de fleur d'oranger, de première qualité.

Parfumerie fine, élixir, extraits d'odeur, huile pour la toilette.

Peignes écaille, façon écaille, buffle et ivoire en tous genres.

Bracelets, porte-monnaie, porte-montre, porte-cigare.

Boîtes à poudre, riche et d'un nouveau genre.

Cravates en soie, stof et gros de Naples.

Chemises blanches et de couleur, en toile ou coton, dans du prix très variés.

Chaussettes de toutes qualités; un grand assortiment de perles.

Un grand assortiment d'objets nouveaux en cristal et porcelaine.

Eventails en tous genres.

Parapluies en soie et coton, de diverses couleurs.

Brosses pour habits et de toilette, de toutes façons.

Pantoufles brodées, en buffle et chamois.

Sacs de voyage et autres.

Cannes très variées pour hommes et enfants.

Poupées de toutes grandeurs; grand nombre de jouets, chevaux mécaniques et à bascule; sabres, fusils, carabines et arbalètes; voitures pour enfans, cabriolets, calèches.

Il continue à tenir tout ce qui concerne les cheveux à donner des leçons de coiffure; il continue aussi à vendre de l'eau de Cologne de bonne qualité à $1 50 le gallon. 2déc

LE soussigné, ayant entièrement renouvelé son stock et continuant le même genre d'affaires que par le passé, offre à vendre les articles suivans:

500 paniers absinthe superfine,
500 do do surfine,
1000 do do commune,
150 caisses curaçao superfin,
150 do do surfin,
300 caisses marasquin, divers formats,
200 paniers guignolet,
100 caisses liqueurs superfines, forme anglaise, bouteilles gravées et autres,
100 caisses liqueurs superfines, do do do
300 do do fines,
100 caisses kirchenwasser, 100 do absynthe
100 caisses fruits assortis et autres,
100 caisses cerises, 50 do eau verte,
25 caisses crème de thé, 50 do Dantzick,
40 caisses absinthe importée,
10 caisses kirchenwasser, importé,
50 caisses eau de fleurs d'oranger,
50 caisses Vermouth, 100 caisses vin,
60 barriques vin rouge pour famille
25 barils vin blanc,
6 quarts cognac, Louis Lebricton,
10 quarts do James Moris,
10 quarts madère, diverses qualités,
20 barils whiskey Bourbon, diverses qualités
20 barils merise, diverses qualités,
20 barils anisette commune, rose et blanche
2 boucauts rum, diverses qualités,
20 barils Magnolia whiskey,
2 barils peach brandy, 30 barils brandy.
10 barils noir animal,
10 caisses bitters et peppermint, diverses qual.

Sirops assortis, tels que: groseille, framboises ananas, orgeat, limon, punch, vanille, &c.

6oct F. ROUMIEU, 20, St.-Louis

P. ALEXANDRE LANAUZE,

EN LIQUIDATION—*Vente au prix coûtant.*

LE soussigné offre à vendre au No **59, rue de la Levée,** entre les rues Conti et St Louis, son stock en gros ou demi gros AU PRIX COUTANT. Les marchands détaillants de la ville et de la campagne sont priés de venir examiner l'assortiment.

15 oct—3m P. A. LANAUZE.

DUBUIS & CLEMENT,
Jardiniers fleuristes et pépiniéristes décorateurs,

Rue de la Levée, entre Lesseps et Pologne, près des Magasins à Tabac.

ENTRETIENNENT les jardins au mois et à la journée, font tout ce qui concerne leur état. On trouvera chez eux des assortiments de plantes et arbustes de toute espèce, à des prix très modérés.

28 sep—3 m

EN magasin, récemment reçu—300 caisses Vermouth La Roilly Fils & Co.

30 caisses vermouth Aavino, do
200 do vin Muscat Frontignan,
160 do absinthe suisse Le Roilly Fils & Co.
60 do kirsch do do do
260 do vin rouge, diverses qualités.
100 paniers huile Piagniol, grande bouteille.
75 do do do demi do
100 caisses eau de fleurs d'oranger.
70 barriques vin de Bordeaux, bon ordinaire.
30 do vin Marseille Bergasse.
20 quarts eau-de-vie de Cognac, diverses qualité,
250 caisses salaison de Marseille, assorties,
30 balles bouchons pointus et réguliers.
20 paniers bouteilles vides, 22 onces.

A vendre par ANT. GIRAUD,
13déc 46, Vieille Levée

A VENDRE par les soussignés, en débarquement du brick Elisabeth, de Bordeaux:

30 caisses moutarde préparée de Bogou frères, 4 dozen moutarde, grand modèle
4 caisses moutarde préparée de Bogou frères, 60 flacons chaque, petit modèle.

V. & E. MAIGNAN,
25 nov 85, rue St-Louis.

A VENDRE par les soussignés en débarquement de la barque Vermont, de Bordeaux:

20 barriques vin rouge vieux Margaux pour famille
10 do do Macau do
12 do do Cissac, do
16 demi barriques vin blanc Sauterne,
20 half. eau de vie de preuve Rochelle, T. Drouet,
20 do do do T Moulerine Cognac
72 caisses prunes à l'eau de vie alle. récolte,
50 do abricots do do
50 do poires do do
30 do fruits assortis do do
46 do fruits assortis au jus do

V. & E. MAIGNAN,
25 nov 85, rue St Louis

A VENDRE par les soussignés en débarquement du navire Oceana, de Bordeaux:

6 barriques vin rouge Margaux, 1846,
do do do do 1846,
4 balles bouchons fins.

V. & E. MAIGNAN,
25 nov 85, rue St Louis

VIN ROUGE—1500 caisses vin rouge assorti et débarqué, en débarquement du navire Brothers, venant de Bordeaux, à vendre par R. CAHUZAC & Co.

1 déc 30, Vieille Levée

VIN ROUGE—[illegible] caisses Haut Sauterne, en débarquement du navire Brothers, venant de Bordeaux, à vendre par R. CAHUZAC & Co.

1 déc 30, Vieille Levée

LIQUEURS—[illegible] caisses liqueurs assorties en débarquement du navire Brothers, venant de Bordeaux, à vendre par R. CAHUZAC & Co.

1 déc 30, Vieille Levée

VERMICELLI ET MACARONI—150 caisses, frais, en débarquement du navire Brothers, venant de Bordeaux, à vendre par R. CAHUZAC & Co.

1 déc 30, Vieille Levée

VERMOUTH—200 caisses vermouth La Roilly Fils & Co., à vendre par ANT. GIRAUD,

7 déc 46, Vieille Levée.

MARCHANDISES.

Marchandises Sèches Nouvelles MAISON BORIE

Entre les rues [illegible] et Nouveautés.

JOS. E. ROBERT & CO.

[illegible] un grand assortiment de marchandises [illegible] pour l'hiver, marchands des campagnes, tailleurs, etc., savoir:

Chapeaux noirs et modes,
Alpagas noirs, soie et varié,
Bas de soie, Reine et mérinos,
Châles en laine,
Gants de peau, soie et mérinos,
Mérinos, noirs, changeants et brochées,
Velours de soie et coton,
Châles de cachemire, en laine et thibet,
Flanelles anglaise et unie souple,
Indiennes françaises et américaines,
Bas et chaussettes d'enfants, assortis,
Ouvertes de laines, fines et ordinaires,
Couvertures blanches, pour nègres,
Mousselines de laine couleur et noire,
Mérinos et cachemire noir et couleur,
Chemisettes mousseline brodées,
Manchettes mousseline brodées,
Mouchoirs de batiste, assortis,
Mouchoirs Madras, nouveaux dessins,
Mouchoirs soie, pour poche,

Coton à drapé à chemises bleu et écru, toile d'Irlande, garantie pur fil, linge de table, fil et commun [illegible] à moustiquaires et rideaux, dentelles noires, blanches et couleur, mousseline à carreaux, unis et à pois, cotonnade [illegible], allemande et américaine, [illegible] à carreaux diverses couleurs, gilets mérinos pour dames, crêpe noire en soie et en laine, velours couleurs assortis pour enfants, robes et [illegible] de velours et satin, crêpe blanc, noir et couleur, [illegible] pour deuil, satinet noir, gris et bleu, [illegible] kersey et lindsey [illegible] noir et marqué, parapluies de soie et coton, [illegible] et ombrelles soie, châles de mérinos, flanelle, &c., pantalons de casimir modes [illegible] de drap, casimir et autres, gilets de dessous [illegible], chapeaux de feutre, soie et autres, casquettes de drap, étoffes, pour hommes et enfants, manteaux mérinos pour dames, mantelets soie noire et couleur pour dames, tapis de laine pour appartements, tapis de piano et de table 7 déc

CHERRY PECTORAL

DE AYER,

Pour la prompte guérison de la toux, des rhumes, de l'enrouement et des bronchites, de la coqueluche, du croup, de l'asthme et de la consomption.

UN essai de plusieurs années, loin de diminuer la confiance publique, a acquis à ce remède une vogue qui surpasse de beaucoup les plus vives espérances des personnes qui y ont foi. La réputation dont jouit cette médecine est due aux vertus qu'elle possède et aux bienfaits dont elle a été la source pour des milliers de malades. Une foule de remèdes ont été répandus dans le public et ont été aussitôt abandonnés parce qu'ils n'avaient produit aucun résultat; celui-ci au contraire a obtenu un succès à chaque nouvel essai et les guérisons qu'il a effectuées sont trop nombreuses pour être oubliées.

Bien que ce soit en imposer au public que de prétendre qu'un remède est infaillible, cependant il ne manque pas de preuves établissant que le CHERRY PECTORAL a presqu'invariablement triomphé des maladies pour lesquelles il avait été employé.

La connaissance de ces faits s'étant répandue avec le temps, le CHERRY PECTORAL est devenu peu à peu le remède des malades depuis la cabane du paysan américain jusqu'aux palais des rois de l'Europe. Le CHERRY PECTORAL est considéré dans tous les Etats, toutes les villes et tous les villages des Etats-Unis, comme le meilleur remède pour les maux de gorge et les maladies de poumons, il est employé dans un grand nombre de pays étrangers par les médecins les plus distingués. En Angleterre, en France et en Allemagne où la médecine a atteint le plus haut degré de perfection, ce remède a été adopté et l'on s'en sert constamment dans les armées, les hôpitaux, les maisons de charité, les institutions publiques et les familles. On s'en sert également pour les enfants dans des cas moins graves; les témoignages les plus flatteurs que nous ayons reçus viennent de parents et ont été la source de la confiance qui entoure le CHERRY PECTORAL dans les maladies auxquelles l'enfance est sujette.

Le CHERRY PECTORAL est préparé par un habile chimiste avec le plus grand soin. Les bouteilles qui le contiennent sont cachetées et sont scellées de la contrefaçon; le public peut par conséquent être persuadé qu'il ne lui sera vendu que le véritable remède.

Nous nous sommes efforcés d'offrir au public un remède qui dédommage sa confiance par son incontestable efficacité et qui se recommandera par les nombreuses et prompts guérisons qui ont été effectuées chaque fois qu'il a été employé. Nous pouvons le plus grand soin à la préparation de ce remède et nous sommes convaincus que les médecins ou chimistes les plus honorés reconnaîtront que les maladies le trouveront tous les soulagements qu'ils peuvent attendre des secours de la médecine.

Préparé et à vendre par Jas. C. AYER, Chimiste, Lowell, Mass.

En vente chez J. WRIGHT & Co., 151, rue de Chartres, N-Orléans

Agents pour la vente en gros et en détail.

Et par les Pharmaciens dans tous les Etats-Unis.

1déc—3p1m.

LE RHUMATISME PEUT ETRE GUERI

Nous avons maintenant à vendre le Célèbre Remède de Mortimore pour la GUERISON DES RHUMATISMES et la PURIFICATION DU SANG.

CE SPECIFIQUE A ACQUIS UNE GRANDE POPULARITÉ partout où il a été introduit, comme étant le remède le plus efficace dans les maladies suivantes. [illegible]

[illegible]

W. V. ALEXANDER & Co. New-York

A vendre par J. WRIGHT & Co.

No 151, rue de Chartres, N. O.

Et par F. MACPHERSON, No 29, rue du Camp

15déc—1an 3 p s e t e

ESSENCE DE GINGEMBRE de la Jamaïque. DE F. BROWN.

CETTE essence est une préparation d'un mérite rare. Les vertus en sont incalculables pour les diarrhées ordinaires, les commencements de choléra; en un mot, pour tous les cas d'affaiblissement des organes digestifs. L'efficacité de cette essence se fait surtout remarquer aux époques où le choléra sévit et pendant les maladies d'été auxquelles les enfans sont sujets.

AVERTISSEMENT—Assurez-vous de l'authenticité de l'Essence qui n'est préparée que par F. Brown, à son dépôt de produits chimiques et pharmaceutiques, au coin N. E. des rues Cinquième et Chesnut, Philadelphie, à vendre par tous les pharmaciens bien connus aux Etats-Unis.

En vente chez J. WRIGHT & Co **151**, rue de Chartres. 11 déc—1n

MALADIE DE FOIE,

DYSPEPSIE,

JAUNISSE.

FAIBLESSE CHRONIQUE OU NERVEUSE, MALADIE DE L'AINE ET TOUTES LES MALADIES PROVENANT DES DESORDRES DU FOIE ET DE L'ESTOMAC:

TELLES que constipation, hémorroïdes, étourdissements, aigreurs à l'estomac, nausées, cardialgies, dégoûts pour la nourriture, poids à l'estomac, rapports, maux d'estomac, vertiges, respiration brève et difficile, maux de cœur, suffocations dans une position horizontale, faiblesse de la vue, taies, fièvre et maux de tête, manque de transpiration, jaunisse, points de côté, maux de reins de poitrine et douleurs aux membres, sensation de chaleur, inquiétudes imaginaires et grande dépression d'esprit.

Les maladies ci-dessus pourront être guéries d'une manière efficace par les

Célèbres Amers Allemands du Dr. HOOFLAND,

préparés par le

Dr. C. M. JACKSON,

No 120, rue Arch, Philadelphie.

L'influence de ces Amers sur les maladies ci-dessus n'est pas surpassée, si toutefois elle est égalée, par aucune préparation aux Etats-Unis. Ce fait est prouvé par plusieurs guérisons qui ont été accomplies dans des cas ou d'habiles médecins n'avaient pas réussi.

Ces Amers sont dignes de l'attention des malades; ils possèdent de grandes vertus pour la guérison des maladies de foie et raffermissent les organes digestifs; le goût en est, en outre, agréable.

Lisez et soyez convaincus.

La PHILADELPHIA SATURDAY GAZETTE parle ainsi des

Amers allemands du Dr Hoofland:

"Il nous arrive rarement de recommander à la confiance et à l'appui de nos lecteurs ce que l'on appelle des Médecines patentées. Aussi, lorsque nous recommandons les Amers allemands du Dr Hoofland, nous désirons que le public sache bien que nous ne voulons pas parler de ces charlatans qui sont prônés pendant quelque temps et qui sont oubliés après avoir été les auteurs de bien des maux. Nous voulons parler d'une Médecine dont la réputation est établie depuis plusieurs années, qui est universellement appréciée et qui a obtenu le cordial appui de la Faculté.

Voici un extrait du SCOTT'S WEEKLY du 25 août:

"Les Amers allemands du Dr Hoofland, préparés par le Dr Jackson, sont maintenant recommandés par quelques-uns des membres les plus distingués de la Faculté comme un remède d'une grande efficacité pour les faiblesses auxquelles les femmes sont sujettes. Les personnes dont la constitution est faible améliorent leur santé en employant ces Amers; l'expérience a prouvé qu'ils possèdent, sous ce rapport, la plus grande vertu.

Autres preuves.

M. J. G. Moore, éditeur du DAILY NEWS, s'exprimait ainsi le 31 octobre:

Amers allemands du Dr Hoofland—Nous faisons, en ce moment, l'essai de cette célèbre médecine, pour une maladie spinaldre des entrailles et nous pouvons répondre de son efficacité. Nous avons pris le contenu de deux bouteilles, et nous avons éprouvé par du soulagement que ne nous avait procuré le traitement, pendant de longues années, des médecins les plus en renom.

L'hon. C. D. Hineline, maire de la ville de Camden, donne l'opinion suivante:

AMERS ALLEMANDS DE HOOFLAND.—Un grand nombre d'éloges de ces Amers nous ont tombés sous les yeux, et la source d'où viennent ces éloges nous engagea à nous assurer de l'efficacité de cette médecine. [illegible]

Si l'on se servait plus généralement de cette médecine, il y aurait moins de maladies, car la plus grande partie des maux réels et imaginaires proviennent de l'estomac, du foie et du système nerveux. [illegible]

Annoncés en gros et en détail:

Au dépôt de médicaments allemands, No 120 rue Arch, une porte au-dessous de la rue Sixième, Philadelphie, et par des débitants en général dans toute l'Union.

En vente chez J. Wright & Co., No 151, rue de Chartres, Nouvelle-Orléans, et par les apothicaires dans toutes les parties des Etats-Unis.

11 déc—3 fian, p s et comp

Aux Amateurs de BELLES VOLAILLES.

LE soussigné offre à vendre un assortiment de volailles de choix, de tous âges, comprenant toutes les plus grosses races, et provenant de la plus belle collection qui ait jamais été importée dans ce pays.

[illegible]

Les amateurs éleveurs de volailles qui désirent se procurer des races pures, peuvent adresser leurs ordres par lettres ou différemment à

A VERLANDE GRUY, 28, rue Conti

ou au No 382, rue des Remparts, entre Hôpital et Quartier, où le public en général est invité à venir se convaincre. 8 oct—1an

---

VENTES A L'ENCAN.

[illegible]

Glendy Burke vs. ses créanciers et les créanciers [illegible]

Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans

PAR BACH & JAMES, encanteurs

Bureau, No 30 rue Gravier.

MERCREDI, 26 janvier 1853, à midi, il sera vendu à l'encan, à l'Arcade de Banks, rue des Magasins, par le Seigneur de [illegible], ville de la Nouvelle-Orléans, en vertu d'un ordre de vente de l'honorable A. M. Buchanan, juge de la Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 26 novembre 1852 et sous la surveillance de W. Heirck Martin, syndic de la faillite de Glendy Burke vs. ses créanciers et les créanciers de Glendy Burke & Co, les propriétés ci-après décrites, abandonnées par l'insolvable à ses créanciers, savoir:

Propriétés situées dans le premier district:

Huit lots de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans l'îlet compris entre les rues Canal, Commune, Baronne et Philippa, connus sous le nom de l'Hôtel de la Maison d'Etat et désignés par les lots Nos 5, 6, 7, 8, 18, 19, 20 et 21, sur un plan signé No Variocar par Charles Auguste Tilleris, notaire public, et annexé à un acte de vente passé par l'Etat de la Louisiane à Robert A. Porter, à la même date, en date du 25 mai 1850.

Les lots Nos 5, 6, 7 et 8 mesurent chacun 24 pieds de face à la rue de Canal, 24 pieds de face à un corridor d'une largeur de 12 pieds, s'étendant de la rue Baronne à la rue Philippa et commun à la propriété attenante sur une profondeur de 150 pieds chaque. Les bâtisses qui se trouvent sur la propriété ci-dessus décrite comprennent un magasin en briques à trois étages sur chacun des lots, façade en briques pressées et piliers en fer; le tout parfaitement construit.

Le lot No 18 mesure 24 pieds de face à un corridor d'une largeur de 12 pieds, s'étendant de la rue Baronne à la rue Philippa et commun à la propriété attenante 24 pieds sur la ligne du fond, sur une profondeur de 26 pieds.

Le lot No 19 mesure 25 pieds et 7 pouces de face à la rue Baronne, sur une profondeur de 135 pieds et 8 lignes et face à un corridor d'une largeur de 12 pieds s'étendant de la rue Baronne à la rue Philippa et commun à la propriété attenante sur une profondeur de 158 pieds sur la ligne qui le sépare du lot No 20 et d'une largeur de 26 pieds dans le fond sur la ligne qui le sépare du lot No 18.

Le lot No 20 mesure 25 pieds et 7 pouces de face à la rue Baronne, sur une profondeur de 159 pieds sur la ligne qui le sépare des lots Nos 19, 18 et une partie du lot No 17, 159 pieds 3 pouces et 7 1/4 lignes sur la ligne qui le sépare du lot No 21, 32 pieds et 9 pouces de large dans le fond, sur la ligne qui le sépare des lots Nos 25 et 26.

Le lot 21 mesure 25 pieds et 7 pouces de face à la rue Baronne, sur une profondeur de 159 pieds 3 pouces et 7 1/4 lignes sur la ligne qui le sépare du lot No 20, 160 pieds 7 pouces et 8 1/2 lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot No 22 et 26 pieds et 9 pouces de large dans le fond sur la ligne qui le sépare des lots Nos 24 et 25.

Conditions de la vente des propriétés ci-dessus; les acquéreurs devront assumer les billets hypothécaires ci-après décrits, savoir:

Lot No 5.—Premièrement.

Un billet de la somme de $6 213. 96, souscrit par ledit Glendy Burke, en date du 16 mai 1850 à son ordre, endossé par ledit Glendy Burke et payable le 21 mars 1872, au bureau du trésorier de l'Etat de la Louisiane.

Deuxièmement.

Quarante-deux billets distincts de la somme de $155. 35 chaque, datés, souscrits et endossés de la même manière, payables à la Banque de l'Etat de la Louisiane, ville de la Nouvelle-Orléans, le 1er décembre et le 1er juin de chaque année jusqu'au 1er décembre 1871, le tout s'élevant à la somme de $6,524. 70, montant de l'intérêt du billet premièrement décrit.

Troisièmement.

Un billet daté, souscrit et endossé de la même manière, et payable le 21 mars 1872 à la Banque de l'Etat de la Louisiane, ville de la Nouvelle-Orléans. Ledit billet de la somme de $94 94, montant de l'intérêt du billet premièrement décrit.

Lot No 6.—Premièrement.

Un billet de la somme de $5,976 51, souscrit par ledit Glendy Burke, à son ordre, en date du 16 mai 1850, et endossé par ledit Glendy Burke et payable le 21 mars 1872 au bureau du trésorier de l'Etat de la Louisiane.

Deuxièmement.

Quarante-deux billets distincts, de la somme de $149 41 chaque, payables à la Banque de l'Etat de la Louisiane, ville de la Nouvelle-Orléans, le 1er décembre et le 1er juin de chaque année jusqu'au 1er décembre 1871, le tout s'élevant à la somme de $6,275 22, montant de l'intérêt du billet premièrement décrit.

Troisièmement.

Un billet daté, souscrit et endossé de la même manière et payable le 21 mars 1872 à la Banque de l'Etat de la Louisiane, ville de la Nouvelle-Orléans. Ledit billet est de la somme de $91 31, montant de l'intérêt du billet premièrement décrit.

Lot No 7.—Premièrement.

Un billet de la somme de $6,052 25 souscrit par le dit Glendy Burke, en date du 16 mai 1850, à son ordre et endossé par le dit Glendy Burke et payable le 21 mars 1872 au Bureau du Trésorier de l'Etat de la Louisiane.

Deuxièmement.

Quarante-deux billets distincts de $152 38 chaque souscrits et endossés de la même manière, payables à la Banque de l'Etat de la Louisiane, ville de la Nouvelle-Orléans, le 1er décembre et le 1er juin de chaque année jusqu'au 1er décembre 1871, le tout s'élevant à la somme de $6,399 96, montant de l'intérêt du billet premièrement décrit.

Troisièmement.

Un billet souscrit et endossé de la même manière et payable le 21 mars 1872 à la Banque de l'Etat de la Louisiane, ville de la Nouvelle-Orléans. Le dit billet est de $91 12, montant de l'intérêt du billet premièrement décrit.

Lot No 8.—Premièrement.

Un billet de $6 272 30 souscrit par le dit Glendy Burke le 16 mai 1850, à son ordre, endossé par le dit Glendy Burke, et payable le 21 mars 1872 au Bureau du Trésorier de l'Etat de la Louisiane.

Deuxièmement.

Quarante-deux billets distincts de $159 31 chaque, datés, souscrits et endossés de la même manière, et payables à la Banque de l'Etat de la Louisiane, ville de la Nlle-Orléans, le 1er décembre et le 1er juin de chaque année jusqu'au 1er décembre 1871, le tout s'élevant à la somme de $6691 02, montant de l'intérêt du billet premièrement décrit.

Troisièmement.

Un billet daté, souscrit et endossé de la même manière et payable le 21 mars 1872 à la Banque de l'Etat de la Louisiane, ville de la Nlle-Orléans. Ledit billet est de $97 36, montant de l'intérêt du billet premièrement décrit.

Lot No 18.—Premièrement.

Un billet de $1167 36, souscrit par ledit Glendy Burke, daté le 16 mai 1850, à son ordre, endossé par ledit Glendy Burke et payable le 21 mars 1872 au bureau du Trésorier de l'Etat de la Louisiane.

Deuxièmement.

Quarante deux billets distincts de $29 62 chaque, datés, souscrits et endossés de la même manière et payables à la Banque de l'Etat de la Louisiane, ville de la Nlle-Orléans, le 1er décembre et le 1er juin de chaque année jusqu'au 1er décembre 1871, le tout s'élevant à la somme de $1244 04, montant de l'intérêt du billet premièrement décrit.

Troisièmement.

Un billet daté, souscrit et endossé de la même manière et payable le 21 mars 1872, à la Banque de l'Etat de la Louisiane, ville de la Nouvelle-Orléans. Le dit billet est de $18 14, montant de l'intérêt du billet premièrement décrit.

Lot No 19—Premièrement.

Un billet de $5341 12, souscrit par le dit Glendy Burke, daté le 16 mai 1850, à son ordre, endossé par le dit Glendy Burke et payable le 21 mars 1872 au Bureau du Trésorier de l'Etat de la Louisiane.

Deuxièmement.

Quarante-deux billets distincts de $135 53 chaque, datés, souscrits et endossés de la même manière et payables à la Banque de l'Etat de la Louisiane, ville de la Nlle-Orléans, le 1er décembre et le 1er juin de chaque année jusqu'au 1er décembre 1871, le tout s'élevant à la somme de $5618 26, montant de l'intérêt du billet premièrement décrit.

Troisièmement.

Un billet daté, souscrit et endossé de la même manière et payable le 21 mars 1872, à la Banque de l'Etat de la Louisiane, ville de la Nouvelle-Orléans. Le dit billet est de $81 06, montant de l'intérêt du billet premièrement décrit.

Lot No 20.—Premièrement.

Un billet de $4,749 54 souscrit par le dit Glendy Burke, daté le 16 mai 1850 à son ordre et endossé par le dit Glendy Burke et payable le 21 mars 1872 au bureau du Trésorier de l'Etat de la Louisiane.

Deuxièmement.

Quarante-deux billets distincts de $113 74 chaque datés, souscrits et endossés de la même manière, payables à la Banque de l'Etat de la Louisiane, ville de la Nlle-Orléans le 1er décembre et le 1er juin de chaque année jusqu'au 1er décembre 1871, le tout s'élevant à $4,987 08, montant de l'intérêt du billet premièrement décrit.

Troisièmement.

Un billet daté, souscrit et endossé de la même manière et payable le 21 mars 1872 à la Banque de l'Etat de la Louisiane, ville de la Nlle-Orléans. Le dit billet est de $72 56, montant de l'intérêt du billet premièrement décrit.

Lot No 21—Premièrement.

Un billet de $4,967 02 souscrit par le dit Glendy Burke, daté le 16 mai 1850, à son ordre, endossé par le dit Glendy Burke et payable le 21 mars 1872, au bureau du Trésorier de l'Etat de la Louisiane.

Deuxièmement.

Quarante-deux billets distincts de $124 48 chaque, datés, souscrits et endossés de la même manière, payables à la Banque de l'Etat de la Louisiane, ville de la Nlle Orléans le 1er décembre et le 1er juin de chaque année jusqu'au 1er décembre 1871, le tout s'élevant à la somme de $5236. 56, montant de l'intérêt du billet premièrement décrit.

Troisièmement.

Un billet daté, souscrit et endossé de la même manière et payable le 21 mars 1872 à la Banque de l'Etat de la Louisiane, ville de la Nlle-Orléans. Ledit billet est de $76. 19, montant de l'intérêt du billet premièrement décrit.

Les billets ci-dessus décrits, dans le cas où ils ne seraient pas payés à échéance, porteront intérêt à raison de 8 pour cent l'an jusqu'à parfait paiement.

Les montants des hypothèques assumées, seront à un crédit de 6, 12, 18 et 24 mois avec hypothèque sur la propriété.

Conformément à l'acte de vente passé par l'Etat de la Louisiane, les acquéreurs auront le privilège d'échanger leurs billets, à quelque époque que ce soit, pour les billets de l'Etat d'un montant équivalent qui seront dûs le 21 mars 1872.

Un certain lot de terre, avec toutes les améliorations et bâtisses qui s'y trouvent, situé dans l'îlet borné par les rues Circus, Philippa, Girod et Julia, désigné par le No 4 d'après un plan dressé par C. F. Trinité, alors député-voyer, le 14 janvier 1834 et annexé à un acte passé parlevant Charles De Armas, alors notaire public en cette ville, le 12 octobre 1835; le dit lot mesure 27 pieds, 7 pouces 6 lignes face à la rue Philippa, par 95 pieds 6 pouces de profondeur, entre lignes parallèles, mesure américaine. Les bâtisses se composent d'une maison en bois à deux étages, cuisine en bois à deux étages, une grande citerne et bâtisses dépendantes en bon ordre.

Un lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans l'îlet borné par les rues Canal, Commune, Remparts et Philippa, désigné par le No 6, d'après un plan dressé par Henry Mulhausen, architecte et voyer civil, sous date du 13 juillet 1846 et déposé dans l'étude de Louis T. Caire, alors notaire public en cette ville; ledit lot mesure 23 pieds 2 pouces 1 ligne de face à la rue des Remparts, par 129 pieds 10 pouces 4 lignes 1/2 sur la ligne voisine de la rue de Canal, et 128 pieds 3 pouces 4 lignes sur l'autre côté, divisant ledit lot du lot No 7, et 23 pieds 2 pouces et 1 ligne dans le fond, donnant sur une allée commune de 12 pieds de large; le tout mesure américaine. Les améliorations comprennent une maison en briques à deux étages, une grande citerne, &c.

Propriétés dans le Deuxième District.

Quatre certains lots de terre dans le Deuxième District de cette ville, situés dans l'îlet borné par les rues St-Pierre, Derbigny, Claiborne et Promenade Carondelet, numérotés 1, 2, 3 et 4, d'après un plan dressé par J. A. D'Hémécourt, député-voyer des 1er et 3e Districts, daté et signé par lui, Nouvelle-Orléans, 16 décembre 1852. Le lot No 1 est de forme irrégulière et mesure 25 pieds face à la rue St-Pierre, sur 116 pieds 4 pouces, 4 lignes de profondeur sur le côté le plus rapproché de la rue Claiborne, 99 pieds 4 pouces, 5 lignes de profondeur sur le côté opposé et parallèle à la rue Derbigny, puis s'étend de ce point de 5 pieds à angle droit, dans la direction de la rue Derbigny, et reprend sur la profondeur dans la direction de la Promenade Carondelet 24 pieds 1 pouce, ayant dans le fond sur le côté parallèle à la Promenade Carondelet 25 pieds 1 pouce 1 ligne et s'étendant sur la ligne vers la rue St Pierre de 3 pieds, et prenant alors une largeur de 30 pieds 2 pouces [illegible] pieds sur la ligne de division des lots Nos 2, 3 et 4. Les édifices se composent d'une grande et belle maison en briques avec galeries devant et derrière, une cuisine en bois à deux étages, écuries, dépendances, citerne, ainsi qu'un beau jardin; le tout bien bâti.

Le lot No 2 mesure 24 pieds 7 pouces 4 lignes face à la promenade Carondelet, 75 pieds de profondeur sur le côté le plus rapproché de la rue Derbigny, sur 77 pieds de profondeur sur la ligne de division du lot No 3 et une largeur de 24 pieds 6 pouces 6 lignes dans le fond sur une portion de la ligne de division du lot No 1.

Le lot No 3 mesure 25 pieds de face sur la Promenade Carondelet, sur une profondeur de 77 pieds ou la direction de la ligne de division du lot No 2, sur une profondeur de 75 pieds 7 pouces sur la ligne de la division du lot No 4 et une profondeur dans le fond de 24 pieds 11 pouces sur la ligne qui le divise d'une portion du fond du lot No 1.

Le lot No 4 mesure 25 pieds, 7 pouces 4 lignes face à la Promenade Carondelet, 75 pieds 7 pouces de profondeur sur la ligne de division du lot No 3, 74 pieds 9 pouces de profondeur sur la ligne la plus rapprochée de la rue Claiborne et 25 pieds 6 pouces 6 lignes de largeur dans le fond, sur une portion de la ligne de division du lot No 1.

Il y a sur chacun de ces lots une maison basse en bois, presque neuve, avec cuisines, puits, citernes, dépendances, le tout dans le meilleur état.

Propriétés dans le third district.

Un lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le faubourg [illegible], [illegible] désigné par le No 150 dudit faubourg, et borné par les rues Prosper, [illegible] St-Denis et Dryades. Ledit lot est désigné sur un plan dressé par Henry Mulhausen, architecte-voyer, le 10 septembre 1844 et annexé à un acte de vente passé pardevant L. Herman, alors notaire public de la paroisse d'Orléans, sous date du 14

[illegible] lots No 1, [illegible] et Dryades, [illegible] sur 100 pieds [illegible] mesure américaine [illegible] de crédit.

Autres ventes pardevant F. W. Robert, Not. Pub.

VENTES JUDICIAIRES

QUATRIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 5460—McLemore Curran & Co vs. John G. Curran—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le mardi 4 de janvier 1853, à 10 1/2 heures A. M., au No 29 [illegible] de [illegible] l'adjudication de: Un lot de livres, fournitures pour bureaux, &c.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Cette vente étant la seconde et dernière, les objets ci-dessus seront adjugés au plus offrant et dernier enchérisseur, pour le prix qui en sera offert, à douze mois de crédit, l'acquéreur fournissant son billet en obligation avec caution jusqu'à la somme qu'il aura offerte [illegible].

JAMES F. FRERET,

Shérif de la paroisse d'Orléans

G. S. Magone vs W. B. Davis.

QUATRIEME COUR du District de la Nlle-Orléans—No 5560—En vertu d'un ordre rendu le 10 décembre 1852, et à moi adressé par l'honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le lundi 3 de janvier 1853, à 11 1/2 heures P. M., au magasin de dépôt situé rue Royale No 82, à l'adjudication de:

Huit balles de coton.

Saisies dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

JAMES F. FRERET,

22déc—3t,22v3 Shérif de la paroisse d'Orléans

Charles Giraldine & Cie vs. F. J. Otis.

CINQUIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 5840—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le lundi 3 de janvier 1853, à 11 heures A. M., sur les lieux, à l'adjudication de:

Le fonds et l'installation du magasin de Grocerie, situé au No 130, rue de la Vieille Levée, entre celles Dumaine et St Philippe, selon inventaire déposé en mon Bureau, et qui sera produit au lieu et à l'heure de la vente.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

JAMES F. FRERET, Shérif

22 déc—22,25,2 de la paroisse d'Orléans

Thomas Steen vs. Robert Loughry.

QUATRIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 5560—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, et du consentement des parties y intéressées, je procéderai le lundi, 28 de décembre 1852, à 4 1/2 heures P. M. sur les lieux, à l'adjudication de:

Le fonds d'un magasin de Vins et Liqueurs, situé rue Notre-Dame, No 21, ainsi que ce qui s'y trouve.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions: comptant, au moment de l'adjudication.

JAMES F. FRERET,

21déc—1f Shérif de la paroisse d'Orléans

AVIS JUDICIAIRES.

Alexandre Lossepe vs. ses créanciers.

ETAT DE LA LOUISIANE—Quatrième Cour de District de la Nlle Orléans—Il est ordonné par la Cour qu'une assemblée des créanciers d'Alex. Lossepe soit convoquée pardevant Theo. Guyol, notaire public, vendredi le 30 courant à 10 heures A. M., pour délibérer sur les conditions de la vente des biens de l'insolvable.

Pour copie conforme, bureau du greffier de la 4me Cour de District, le 17 décembre 1852.

18 déc K. LOEW, Dep. Greffier.

James Fraser vs. ses créanciers.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le syndic de cette faillite, ne serait point approuvé et homologué et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.

Par ordre de la Cour. OCTAVE MOREL,

16 déc—3m10 Député Greffier

Succession de Durand Lavigue.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession, et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Théodore Rouchard, administrateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. OCTAVE MOREL,

16 déc—3m10 Député Greffier

Succession de Samuel Shakespear

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession, et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le syndic de cette succession, ne serait point approuvé et homologué.

Par ordre de la Cour. OCTAVE MOREL,

16 déc—3m10 Député Greffier

Succession de John Dedrick Carlen.

PREMIERE Cour de District de la Nouvelle Orléans, No 8,262—Attendu que Jean Nicholas Otto a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'être nommé administrateur de la susdite succession—Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, dans les dix jours à partir de la présente publication, les raisons pour lesquelles la dite demande ne serait pas accordée.

Par ordre de la Cour. ALF. ROUSSEAU,

18 dec—3m10 Greffier

Succession de John Alexander Scott—No 5818.

ETAT DE LA LOUISIANE—Quatrième Cour de District de la Nlle Orléans—Attendu que Thos. J. Semmes s'est adressé à cette Cour à l'effet d'obtenir des lettres de curatelle à la succession vacante de Jno. Alexander Scott, décédé: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut intéresser de faire valoir sous 10 jours, à partir de la première publication de cet avis, leurs raisons pour lesquelles la demande du pétitionnaire ne serait pas accordée.

Par ordre de la Cour, le 10 décembre 1852

(L. S) K. LOEW,

13 déc—3m10 dép. greffier

Martin Armas vs ses créanciers.

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par B. W. Rayne, syndic de cette faillite, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour, OCTAVE MOREL,

13déc—3m10 Député Greffier

CHARLES BYRNE,

Manufacturier d'objets en cuivre, tole et ferblanc,

ET MARCHAND DE

POELES, GRATES, BARRES DE GRATES, &c.,

46 rue Tchoupitoulas, 46,

A constamment en main un assortiment complet de **Ferblanterie et d'articles en cuivre, poêles, tuyaux de poêles, &c.**

Et en exécute tout ce qui est sur les prix raisonnables.

☞ La plus grand soin sera donné aux ordres qui lui parviendront de la ville et de la campagne.

15déc—1an

C. A. POLLARD. C. W. POLLARD. ALF. ROUSSET

URIAH A. POLLARD & Co.,

No. 76, rue du Canal, entre Chartres et Levée,

NOUVELLE-ORLEANS.

IMPORTATEURS DE QUINCAILLERIE,

Parfumerie, Brosserie, Jouets, Peignes, Articles de Fantaisie.

Les marchands de la Ville et de la Campagne sont invités à venir examiner leur assortiment avant de faire leurs achats. 20nov—1an

BOTTES, Souliers et Brodequins— 1300 caisses en débarquement du vapeur Empire City, des navires Robert Hooper, Raritan et en magasin, comprenant un assortiment complet propre au commerce de la ville et de la campagne, à vendre à des conditions libérales par

22 oct G. W. DUNBAR, 5, Magasins

Changement de Domicile.

Bottes, Souliers, Chapeaux et Casquettes, en gros et en détail, marchandises en gros de Bottes, Souliers et Chapeaux, &c. ont transféré leur magasin au No 68, rue du Canal, entre les rues Chartres et Vieille-Levée.

JAMES E. NORTH & Co

Bottes, Souliers, Chapeaux et Casquettes en gros.

Les soussignés ont maintenant en main et recevront continuellement un assortiment complet de **bottes, souliers et chapeaux,** qu'ils offrent à vendre à des prix réduits et à de termes libéraux. Leur assortiment consiste en partie des articles suivans:

Brodequins.

Russett pour hommes, garçons, jeunes gens et garçons, simple, double, grandeurs régulières et extras.

Kip, cuir patenté, veau, veau marin, chevillé, cousu et imitation cousu.

Bottes.

Pour hommes, garçons, jeunes gens et enfans, en veau, veau marin, kip, chevillé, cousu et imitation cousu.

Guêtres, Bottes et Brodequins.

Pour dames, demoiselles enfans et domestiques fins et ordinaires.

Chapeaux et Casquettes.

Pour hommes, garçons, jeunes gens et enfans, de tous genres, grandeurs et qualités.

N. B.—Ayant pris des arrangements pour la manufacture de nos marchandises avec les meilleurs ouvriers, nous sommes à même de pouvoir offrir le meilleur et dernier genre, et nous invitons les acheteurs à venir visiter notre assortiment avant de faire leurs achats ailleurs.

JAMES E. NORTH & Co.,

17fan 68 rue du Canal

A louer pour fin de novembre courant. Trois appartements au-dessus de la pharmacie Avenue et Lewis, encoignure Royale et Bienville; de ces appartements, deux se trouvent actuellement occupés par les bureaux de M. P. Soulé.

18nov s'adresser sur les lieux

A LOUER—Pour quelques années, la **Raffinerie de la Louisiane,** située sur le fleuve, 3me district, à environ un mille et demi au-dessous de la rue du Canal. Les chaudières à vide et la machine sont au complet. Il y a, dans l'établissement, une grande quantité de charbon animal, des moules à sucre de toutes dimensions, en un mot tout ce qui est nécessaire au commerce en grand du sucre raffiné. Une distillerie en très bon état est également attachée à l'établissement. Grâce à la grande étendue de la façade et à un bon wharf, les marchandises peuvent être embarquées promptement, sans frais de transport.

Pour plus amples détails s'adresser à

JUAN Y. DE EGANA,

8nov 47, rue Bienville

A LOUER.

Une maison à trois étages, en briques, située rue Royale No 150, entre Toulouse et St-Louis. Les clefs en seront livrées le premier novembre prochain.

Les clefs en seront livrées immédiatement.

S'adresser à EDWD. SHIFF & Co,

30aout—3pe No 129, rue de la Commune.

A LOUER—Une maison construite en bois, située sur la Promenade Triton, entre Rousseau et Philippa, ayant toutes les commodités possibles comme résidence d'une famille. On pourra en donner possession immédiatement. S'adresser au No 176, rue Girod, ou à

WILLIAMSON, ZARATIN & Co.

4nov 30 1/2, rue Poydras

BATISSES PONTALBA

A LOUER.

Le haut de la maison formant l'encoignure de la rue de Chartres et de la Place Jackson.

Le haut de la maison formant l'encoignure de la rue Condé et de la Place Jackson.

Ces deux résidences sont magnifiques et admirablement situées.

Le haut de la maison rue de Chartres No 15,

Le haut de la maison rue Condé, No 15.

Ces deux maisons sont immédiatement attenant aux maisons formant les encoignures de la Place Jackson.

Ces quatre hauts de maisons sont les seuls à louer.

S'adresser à EUG. ROCHEREAU & Co,

4nov 17 & 19, rue St-Louis

A Louer,

DA dater du 1er novembre prochain, les deux magasins de la maison maintenant en construction à l'encoignure Canal et Baronne, convenable pour magasin de nouveautés, marchandises sèches, etc. C'est une des meilleures localités de la ville, et est adjacente au dépôt du chemin de fer de Lafayette et Carrollton.

—Aussi—

TROIS BUREAUX, dans le même bâtisse, faisant face à la rue Baronne. Pour les conditions s'adresser au club du Pélican, 95, Canal. 2 juill

A louer—La grande maison de résidence No 165, rue Conti, à des conditions très avantageuses, ainsi que deux magasins encoignure Condé et Hôpital.

LABORDE & XIQUES,

20nov 37, rue de la Commune

Esclaves à vendre.

UN grand choix d'esclaves de la Virginie et du Maryland est, offert en vente, au coin des rues Esplanade et Moreau. Lesdits esclaves ont été achetés par un vieux soin; ils viennent d'arriver et sont les plus choisis par les acquéreurs.

WALTER L. CAMPBELL,

1 nov—6m Ancien établissement de Hatter

BRUGUIERE & Co, ont transporté leurs bureaux du No 9, rue Bienville, au No 27, même rue.

VENTES A L'ENCAN.

[illegible] rue des Magasins, [illegible] Fauteuils, Lavabos, etc.

PAR J. A. BEARD & MAY, encanteurs.

[illegible] sera vendu à l'encan, [illegible] courant, à 11 heures, au No 116, rue des [illegible] Royale

[illegible] bois de lits, acajou, [illegible] tables de toilette, [illegible] bureaux, armoires, le tout d'un goût exquis; lits et [illegible] faits et [illegible] lits, tableaux et [illegible], consoles et [illegible], [illegible] jeux d'échecs, décors à [illegible] verres [illegible] en cristal et [illegible] grande quantité d'objets de [illegible]. Ces meubles proviennent principalement du dernier magasin de Corbin et Bondurant de New-York et de Paris. La vente se continuera toutes les [illegible] jusqu'à ce que le tout soit épuisé. Le [illegible] aussi [illegible] à la vente pour [illegible].

Conditions: comptant. La vente est positive. 21 déc—t

PAR R. B. SYKES.

Vin de Sherry pale, qualité de choix particulière.

VENDREDI 24 courant, à 11 heures, il sera vendu à l'encan au magasin, No 38, rue des Magasins, 20 demi-pipes, de vieux vin Sherry pale d'un choix tout particulier. Ce vin a été importé [illegible] et [illegible] 8 [illegible] Dunant. C'est ce qu'il y a de plus parfait sur la place.

Aussi—30 paniers champagne fin.

Conditions à la vente. 21 déc—t

Habitation sucrière de valeur dans la paroisse de St-Jean-Baptiste.

Par ordre du Président et des Directeurs de la Banque des Citoyens de la Louisiane.

PAR J. A. BEARD & MAY, encanteurs.

IL sera vendu à l'encan mardi 28 décembre, à midi, à la Rotonde de la Bourse St-Louis, ville de la Nouvelle-Orléans,

Une habitation sucrière connue autrefois sous le nom de "**Habitation Armand**," située dans la paroisse de St-Jean-Baptiste, sur la rive gauche du fleuve Mississipi, à environ 33 milles de la Nouvelle-Orléans, mesurant 18 arpents, plus ou moins, de face au dit fleuve, sur une profondeur de 40 arpents, plus ou moins, déduction faite de la terre mangée par le fleuve. Aussi: le droit (sans garantie) à la double concession de la dite habitation ou telles portions de terres avoisinantes. La dite habitation est bornée à la ligne supérieure par la propriété de M. Welmprende Jr., et à la ligne inférieure par la propriété d'E. Helfert; les bâtisses qui se trouvent sur la dite habitation seront également vendues à l'encan telles qu'elles sont; elles comprennent: une vieille maison de résidence et une sucrerie en briques.

Aussi—Une portion de terre située dans ladite paroisse de St-Jean-Baptiste, derrière ladite habitation, comprenant les sections 33, 34, 55, 56, 57, 58 et 59 dans le township No 11 et range No 9, district oriental de la Nlle-Orléans, contenant 348 30/100 acres, ainsi que les droits et privilèges qui y sont attachés, ainsi que le lot de terre ci-dessus décrit.

AUSSI:—120 actions de la banque des Citoyens de la Louisiane.

Conditions:—Un quart comptant: 4,080 en un billet d'actions (stock notes) payable et renouvelable d'après les règlements de la Banque le 1er avril prochain. La balance de montant en billets de montants égaux à 1, 2 et 3 ans, portant intérêt à raison de 5 pour cent l'an, avec hypothèque spéciale sur la propriété.

Actes de vente pardevant A. Boudousquié, notaire public, aux frais des acquéreurs.

2 déc—22,24,25,26,27,9,11,21 et 28

Esclaves de valeur et maisons en briques sur la rue des Remparts, à longs termes.

Succession de Vve F. P. L. V. Labarre.

PAR N. VIGNIE, Encanteur.

EN vertu d'un jugement d'homologation, rendu le 8 et signé le 15 décembre 1852, par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, il sera vendu en vente publique, samedi 22 janvier 1853, à midi, dans la Rotonde de l'Hôtel St-Louis, pour le compte de la dite succession:

1°—Un lot de terre, situé dans l'îlet borné par les rues Remparts, Bourgogne, Dumaine et Ste-Anne, mesurant 35 pieds, 4 pouces et 7 lignes de face à la rue des Remparts, sur une profondeur de 131 pieds, 11 pouces et 4 lignes entre lignes parallèles; ensemble une maison en briques, contenant quatre chambres, galerie vitrée, deux chambres dans l'attique, deux cuisines en briques, contenant ensemble quatre pièces, deux citernes dont une en fer, etc., ensemble 114 actions de la Banque des Citoyens de la Louisiane, qui y reposent.

2°—Un lot de terre attenant au précédent, mesurant 34 pieds de face à la rue des Remparts, sur une profondeur de 100 pieds; ensemble une maison en briques, contenant deux chambres, galeries derrière et sur le côté, chambres dans l'attique, cuisine haute en briques de quatre chambres, cave, hydrant, latrine, cour carrelée, etc. Ainsi que 16 actions de la Banque de l'Association Consolidée des Planteurs de la Louisiane qui y reposent.

Entre cette propriété et le mur de la maison voisine, appartenant à M. John E. L. Labarre, il y a un espace de 6 pouces appartenant à cette maison voisine, laquelle jouit d'un droit de vue sur le corridor de la dite propriété, en considération de cet espace dont l'usage appartient à cette propriété.

Esclaves.

3°—FELICIE, négresse, âgée d'environ 17 ans.
4°—ELIZABETH, négresse âgée d'environ 18 ans.
5°—ADELE, mulâtresse, âgée d'environ 28 ans.
6°—CECILE, négresse âgée d'environ 45 ans, bon sujet et propre à tous les services d'un ménage.
7°—MARY, négresse âgée d'environ 42 ans, blanchisseuse, repasseuse et malades.
8°—LUCY, négresse âgée d'environ 35 ans, bonne cuisinière; ensemble ses deux enfans Agiaé, négritte âgée d'environ 10 ans, et Marie, négritte âgée de 5 ans.
9°—VICTORINE, fille de Lucy, âgée d'environ 12 ans.
10°—JULIETTE, mulâtresse âgée d'environ 34 ans, très bon sujet, propre à tout; ensemble ses trois enfants, Julia, mulâtre de 10 ans, Armand, quarteron de 7 ans et Henriette, quarteronne de 4 ans.
11°—EMMA, fille de Juliette, âgée de 16 ans.
12°—ELODIE, négresse âgée d'environ 25 ans, bon sujet, domestique de maison; ensemble ses deux enfans Albert, négrillon âgé de 4 ans, et Célestin, négrillon âgé d'un an.
13°—POISSON, négresse créole, âgée de 14 ans, domestique de maison et cuisinière.
14°—ARSENE, négresse âgée d'environ 32 ans, bonne cuisinière et blanchisseuse et bonne à tout.
15°—LUDY, négresse âgée de 60 ans.
16°—FOGHON, 33 ans, négresse infirme et affectée d'ulcères.

Termes et conditions.—L'acquéreur de la propriété premièrement décrite paiera au comptant $642 53/100 dus ce jour, et assumera en payement d'une obligation (stock note) réduit à $3,774 06 à la Banque des Citoyens de la Louisiane, le 1er novembre 1852 et se conformera à tous les conditions de la charte de la dite banque, ainsi qu'une contribution annuelle d'une partie payé pour la réduction de ce capital; toutes les autres obligations imposées aux actionnaires.

L'acquéreur de la propriété secondement décrite paiera comptant une somme de $347 40/100 avec intérêt à 5 pour cent par an à partir du 1er juin 1852—plus $3000 qu'il doit assumer et assumer en payement, une obligation de $3,000 due à l'Association Consolidée des Planteurs de la Louisiane, les intérêts et contributions annuelles étant compris.

1853 1er juin	$424	05
1854	404	70
1855	387	50
1856	369	30
1857	520	30
1858	520	10
1859	500	50
1860	489	90
1861	460	90
1862	449	80
1863	440	60
1864	411	80
1865	291	25

L'acquéreur assumera en outre toutes les obligations imposées aux actionnaires de ladite institution.

Pour la balance de l'adjudication des deux propriétés ci-dessus décrites, les acquéreurs auront un crédit de 12 et 24 mois.

Pour les esclaves, un quart comptant et la balance à un crédit de 6, 12 et 18 mois en billets des acquéreurs, à la satisfaction de l'exécuteur testamentaire, ou en billets provenant de cette vente seront garantis par hypothèque sur les propriétés et les esclaves, et seront ratifiés par compte qui seront indiqués par l'administrateur et seront endossés à sa satisfaction. Les dits billets porteront intérêt à 8 pour cent par an jusqu'à parfait paiement et ce comme clause pénale seulement.

Les actes de vente pardevant Octave De Armas, notaire public. 21déc—3t

CHEMIN DE FER DE LA Nlle. ORLEANS et de Carrollton.

LIGNE DE CARROLLTON—Départs des chars—De la Nouvelle-Orléans:

Chars à cheval—6 1/2 et 7 1/2 h. A. M.; 9 1/4, 10 1/2 et 11 1/2 h. P. M.

Chars à vapeur—8 heures A. M. et d'heure en heure, jusqu'à 5 h. P. M. inclusivement, en été et jusqu'à 6 1/2 h. en hiver.

De Carrollton.

Chars à cheval—5 et 7 h. A. M.; 8, 9 et 10 heures P. M.

Chars à vapeur—7 h. A. M.; et d'heure en heure jusqu'à 6 h. P. M. inclusivement, en été, et jusqu'à 6 1/2 h. P. M. en hiver.

PRIX—15cents. Les enfants au-dessous de 12 ans et les domestiques 10 cents.

☞ Les arrangements de l'été commenceront le troisième lundi de février et finiront au second lundi de novembre.

Ligne de Lafayette.

Ces chars partent et s'arrêtent au Dépôt, 18, rue Baronne

Départ des Chars.

En hiver, de Lafayette.........6 1/2, 7, 7 1/2 h. A. M.
Do du dépôt 18, rue Baronne 7, 7 1/2, 8 h. A. M.
En été, de Lafayette.........6, 7, 7 1/2 h. A. M.
Do du dép. 18, rue Baronne, 6 1/2, 7 1/2, 8 h. A. M.

Après ces heures, les chars partent de chaque station toutes les quinze minutes, jusqu'à 8 heures du soir.

Et ensuite, à 8 1/2 heures, 9, 10 et 11 heures P. M. du Dépôt et de 8 1/2, 9 1/2, 10 1/2 P. M. de Lafayette

PRIX—10 cents, les enfans au-dessous de douze ans moitié prix.

☞ NOTA—Des trains supplémentaires de chars pour parties de plaisir, assemblées, &c. partiront lorsqu'on le demandera, aux heures ci-dessus mentionnées.

13 déc—1 an

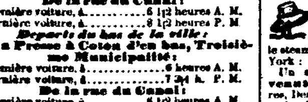

Ligne d'omnibus de Lafayette et de la Nouvelle-Orléans.

HART, THOMAS & Co, informent le public que les départs de leurs voitures auront lieu à dater de ce jour, comme suit:

De la rue Jackson, Lafayette:

Première voiture, à............6 heures A. M.
Dernière voiture, à............8 heures P. M.

De la rue du Canal:

Première voiture, à............6 1/2 heures A. M.
Dernière voiture, à............8 1/2 heures P. M.

Départs du bas de la ville:

De la Presse à Coton d'en bas, Troisième Municipalité:

Première voiture, à............6 heures A. M.
Dernière voiture, à............7 3/4 h. P. M.

De la rue du Canal:

Première voiture, à............6 1/2 heures A. M.
Dernière voiture, à............8 1/4 heures P. M.

Il n'est pas permis de fumer dans les omnibus lors qu'il y aura des dames.

Billets à vendre au No 59, rue des Magasins.

5mars—

100 PANIERS Champagne diverses marques, à vendre par A. LARROQUE & Co,

30nov 42 & 44, rue de la Douane.

50 CAISSES absinthe Suisse, des marques Berthoud fils, Pernod, Richardel et Jean Renaud, à vendre par A. LARROQUE & Co,

30nov 42 & 44, rue de la Douane.

EN débarquement du navire Brothers, de Bordeaux,

24 barriques vin rouge bon ordinaire,
24 do do do vieux,
14 demi barriques do,
14 demi Ste-Croix du Mont,
4 barriques Château Latour, à vendre par

A. LARROQUE & Co,

30nov 42 & 44, rue de la Douane.

En magasin et à vendre

100 CAISSES vin diverses qualités,
25 caisses cerises à l'eau-de-vie,
20 caisses prunes do,
10 caisses vieux cognac Otard Dupuy 1847,
50 paniers anisette,
25 damejeannes gin (Schiedam)
10 paniers do par cruchons,

Conserves, sardines, huile, anchois, eau de fleurs d'oranger, A. LARROQUE & Co,

30nov 42 & 44, rue de la Douane.

AVIS! AVIS! AVIS!

EN débarquement du brick Louisiana, de Gênes—1000 paniers de 12 bouteilles de Stoners huile surfine imitation Piagniol, 400 do 24 demi do.

N. B. Les huiles ci-dessus, imitation Piagniol, viennent directement de Gênes et sont garanties par les consignées comme de première qualité, et égalent sous tous les rapports les huiles d'autres marques connues sur place.

LANATA, GANDOLFO & Co,

6déc 8 & 10, rue Jefferson.

N. BRADNER SMITH,

Marchand Commissionnaire, 30, rue Gravier,

A REÇU une commission pour prendre des actes et reconnaître des serments, pour administrer de serments, prendre des témoignages, recueillir de preuves. Il tient ses pouvoirs des gouverneurs de Etats suivants, savoir: MAINE, NEW-HAMPSHIRE, VERMONT, RHODE-ISLAND, CONNECTICUT, NEW-YORK, NEW-JERSEY, PENNSYLVANIE, OHIO, MICHIGAN, WISCONSIN, INDIANA, ILLINOIS, MISSOURI, KENTUCKY, TENNESSEE, CAROLINE DU SUD, CAROLINE DU NORD, MISSISSIPPI, FLORIDE & TEXAS. [illegible]—1an

CIGARES et Tabac en feuille du Mexique—150 balles tabac en feuille du Mexique, pour capes et tripes.

100,000 cigares du Mexique de 160, à vendre [illegible]

[illegible] BRUGUIERE & Co 27, rue Bienville

HUILE d'olive—250 paniers de M. Sue, véritable,
200 do Piagniol, do

A vendre par O. VALETON & Co

7 déc 25, rue Tchoupitoulas

L IMONS—[illegible] caisses limons frais, à vendre par O. VALETON & Co.

VENTES DE CE JOUR.

[illegible]

PAR J. A. BEARD & MAY, [illegible]

MERCREDI 22 courant, à [illegible] au magasin No 77, rue [illegible], [illegible] [illegible] lits, bureaux, tables [illegible]

[illegible] une vente [illegible]

Conditions réduites à la vente.

VENTES A L'ENCAN.

Succession de John A. Webster.

PAR MORPHY & NEVIUS.

D. S. Morphy, Encanteur.

MERCREDI, 22 du courant, à 10 heures du matin, il sera vendu à l'encan, au No 134, rue des Magasins, d'après un ordre de l'honorable 4me Cour du District de la Nlle-Orléans, en date du 8 courant, Tous les mobiliers appartenant à la susdite succession, comprenant: Meubles, linge de table, vins, argenterie et faïence. Aussi: Un lot de grande [illegible].

Conditions: comptant. 16 déc

Bonne Gouvernance Jr. vs. ses créanciers.

Propriétés améliorées de très grande valeur et terrains vacants, situés dans les meilleurs quartiers du Premier District.

PAR J. A. BEARD & MAY, ENCANTEURS

JEUDI, 23 décembre, à midi, il sera vendu à l'encan, à l'Arcade de Banks, rue des Magasins, ville de la Nlle-Orléans, en vertu d'un ordre de l'hon. J. N. Lea, juge de la Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans, en date du 17 novembre 1852, et sous la surveillance de R. Boylan, syndic de la faillite de Peter Conrey Jr., les propriétés ci-après décrites, abandonnées par le dit insolvable à ses créanciers, savoir:

1°—**Cinq maisons en briques à quatre étages,** bâties depuis deux ans, situées rue Julia, dans l'îlet compris entre les rues Apollon, Bacchus, Polymnie et Euterpe. Les dits lots forment l'encoignure des rues Polymnie et Apollon et sont désignés par les Nos 1, 2, 3, 4 et 5. Le lot No 1 forme l'encoignure des susdites rues et mesure 25 pieds 11 pouces de face à la rue Apollon, sur une profondeur de 121 pieds 10 pouces 4 lignes sur la rue Polymnie. Les améliorations comprennent une maison en briques à trois étages, bien bâtie, ayant un magasin au rez-de-chaussée, à grands appartements et un vestibule à chaque étage; 3 maisons en briques pour cuisine, chambres à coucher dans le fond, ayant en tout 8 chambres, cabinets de toilette, pompe, grandes cours, etc.

Le lot No 2 mesure 25 pieds 10 pouces 4 lignes de face sur une profondeur égale à celle du No 1, avec 8 chambres dans la maison principale, galerie de côté de la cour, 8 chambres dans les bâtisses du fond et tous les agréments comme ci-dessus.

Le lot No 3 mesure 25 pieds 5 pouces 4 lignes de face, sur une profondeur égale à celles des Nos 1 et 2; contient le même nombre de chambres et les mêmes agréments que la maison No 2.

Le lot No 4 mesure 25 pieds 5 pouces 4 lignes de face, sur une profondeur égale à celle des lots Nos 1, 2 et 3, contient le même nombre de chambres et les mêmes agréments que les maisons 2 et 3. Les lots ci-dessus s'arrêtent à un passage en commun d'une largeur de 4 pieds.

Le lot No 5 mesure 23 pieds 1 pouce de face, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces 4 lignes, contient le même nombre de chambres et les mêmes agréments que les Nos 2, 3 et 4.

Les propriétés ci-dessus ont été construites avec le plus grand soin; les cheminées sont en marbre et il y a un grate dans chaque chambre.

2°—**Quatre lots de terre,** avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District, dans l'îlet compris entre les rues Nayades, Apollon, Euterpe et Terpsichore. Les dits lots sont désignés par les Nos 1, 2, 3 et 4, sur un plan fait par C. A. Hedin, voyer. Le lot No 1 forme l'encoignure des rues Nayades et Euterpe et contient une maison basse en bois occupée par un marchand de comestibles, composée de quatre chambres, cuisine, écurie, etc. Les lots Nos 2 et 3 touchent au lot No 1. Le lot No 4 forme l'encoignure des rues Nayades et Terpsichore; chaque lot mesure 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Nayades, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces 5 lignes. Tous ces terrains sont bien remblayés, sont en culture et les barrières sont en bon ordre.

3°—Cette belle propriété parfaitement située, connue comme la résidence de Peter Conrey Jr., ainsi que le jardin, plants vivaces, exotiques et arbrisseaux de choix, etc., etc. La propriété mesure 255 pieds 9 pouces et 2 lignes de face à la rue Apollon, 255 pieds 9 pouces et 2 lignes de face à la rue Terpsichore, 255 pieds 9 pouces 2 lignes de face à la rue Euterpe et 255 pieds 9 pouces 2 lignes de face sur la ligne du fond. Les améliorations comprennent une belle maison, grande cuisine, serre, belle remise, écurie, et toutes les améliorations et dépendances qui constituent une résidence agréable.

Conditions de la vente:—Un quart comptant, la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit en billets divisés en portions égaux, portant intérêt à raison de 8 pour cent l'an à partir du jour de la vente jusqu'à l'échéance. Lesdits billets, dans le cas où ils ne seraient pas payés à échéance, porteront intérêt à raison de 8 pour cent l'an jusqu'à parfait paiement, avec hypothèque sur la propriété.

La propriété devra rester assurée pour la valeur totale des améliorations, et la police d'assurance devra être transférée. Toutes les adjudications devront être réglées dans le délai de dix jours à partir du jour de la vente, ou la propriété sera revendue à la folle enchère pour compte et aux risques de l'acheteur, sans avis ou autre formalité de mise en délai.

Actes de vente pardevant J. O. Stark, notaire public, aux frais des acquéreurs. 22nov—4.11.21.21.2223

Vente de propriétés, à l'amiable.

PAR J. A. BEARD & MAY,

No 8, Arcade de Banks.

UN beau magasin en briques, rue St-Charles, près la rue du Canal;

Cinq magasins en briques, bien bâtis, rue du Cirque, près la rue Hevia;

Un magasin à trois étages, en briques, au Bank Place;

Un magasin rue de Chartres, entre Conti et Saint Louis.

Trois belles maisons de résidence, en briques, rue du Canal près la rue des Remparts

Une maison de résidence de prix, et en briques, rue des Remparts, près la rue Bienville;

Une belle maison de résidence dans la rue Constance;

Une maison de résidence, à deux étages et en briques, dans la rue Constance;

Une maison de résidence dans la rue Dauphine;

Une belle maison de résidence, à deux étages et en briques, rue du Canal, entre les rues du Cirque et Philippa;

Une maison de résidence, à trois étages et en briques, rue Julie, en face du marché Ste Marie;

Plusieurs maisons en bois et à deux étages, situées dans les rues Barthelemy, Julie, St-John, Robin, Hercules et Tréme;

Une magnifique maison de résidence, à trois étages et en briques, rue Carondelet, près la rue Poydras;

Une maison de résidence pour famille, rue Carondelet;

Une maison basse à deux étages, rue Perdido, près la rue St-Pierre;

Toutes les propriétés ci-dessus mentionnées sont situées dans le premier et second district.

Une magnifique maison de résidence, avec des terres bien améliorées, dans la partie supérieure de la Fayette, près du Lafayette;

Une maison à deux étages et en briques, rue Ste Marie;

Plusieurs maisons en bois, à deux étages, rues Melpomène, Jackson, Chesnut, Ste-Marie et Hurtaine;

Plusieurs maisons de campagne, rues Bacchus, Bordeaux, Première, Félicité et Plaquemines;

Deux beaux terrains dans la rue Nayades;

Plusieurs lots vacants rues Dryades, Rousseau et Ste Marie;

Deux habitations de prix à la Terre aux Bœufs;

Une belle habitation à environ 30 milles au-dessous de la ville;

Une habitation de prix, ainsi que les esclaves, dans la paroisse St Bernard;

Une habitation de prix, ainsi que les nègres, dans la paroisse Jefferson;

Trois habitations, ainsi que les nègres, dans la paroisse Plaquemines. 24 sept

Mme ROBERT,

No 138, rue Royale, encoignure Toulouse,

INFORME les dames de la ville et de la campagne qu'elle a reçu par les derniers arrivages son assortiment de marchandises d'hiver, choisi dans les premières maisons de Paris. Elle en a fait l'ouverture

Lundi 8 novembre.

On trouvera chez elle tout ce que le bon goût et l'élégance peuvent réunir: Manteaux, mantelets, lingerie, dentelles, broderies, rubans, velours, fleurs artificielles, gants Jouvin, gazes de soie, parures pour bal, voiles pour mariées, éventails, voiles de dentelles, et une grande variété de

Chapeaux et Capotes.

Des meilleures maisons de Paris. Mme Robert espère, comme par le passé, mériter la bienveillance que les dames ont voulu lui accorder jusqu'à ce jour, et qu'elle promet de continuer à prix tout modérés. 23 nov—ai

NOUVELLE OUVERTURE.

F. FRYER,

Rue de Chartres, No 54,

A l'honneur d'informer les dames qu'outre le beau choix de marchandises dont elle a déjà fait l'ouverture, elle vient de recevoir par le Robert Kelly et l'Annawan un nouvel assortiment de nouveautés en tous genres, consistant en chapeaux des derniers modes, capotes pour mariées et autres, robes Bayadères, Albanaises, écossais de fantaisie, confections en tous genres, sortes de bal, manteaux et mantelets riches, en ouatine, velours et drap, un joli choix de lingerie nouvelle, gilets et cols de tous styles, assortiment de rubans nouveaux, gants Jouvin, éventails, châles et voiles de dentelle, fleurs et parures, objets de fantaisie, etc. 19 nov

34, rue de Chartres, encoignure Douane

Ouverture de Modes et Nouveautés.

OLYMPE

A L'HONNEUR de prévenir les dames qu'elle vient de recevoir par les derniers arrivages de France un bel et riche assortiment de modes et nouveautés, provenant des meilleures maisons de Paris, et consistant principalement en chapeaux, capotes et coiffures de la plus haute nouveauté. Robes de soie Bayadère et Albanaise, soiries Reine Hortense, Dames à peute, moire antique brochée et lamée or et argent, Robes de soie turque à volants, satinées et velours, Manteaux Page et Charles-Quint, Châles Ulysse, mantelets des formes les plus nouvelles et les plus gracieuses. Lingerie de Paris, gants Jouvin, dentelle, valenciennes, robes de dentelle, pointes de dentelle blanche et noire, gilets brodés pour dames, bonnets, foulards cachemire, couleurs assorties. Bijouterie, tabletterie, etc., etc., etc., et qu'elle en fera l'ouverture lundi prochain, 8 novembre.

OLYMPE ayant mis tous ses soins dans le choix de toutes ses marchandises, ose espérer que les dames voudront bien lui continuer leur bienveillant patronage 4 nov

Mme GERBER,

Encoignure Royale et Toulouse,

A l'honneur d'informer les Dames de la ville et des environs, qu'elle a reçu par les derniers arrivages de France et qu'elle recevra encore par le steamship Wm Penn, parti le 5 novembre de New-York:

Un assortiment complet de **Modes et Nouveautés,** consistant en Chapeaux, Capotes, Coiffures, Dentelles, Fleurs, Gants de peau et de soie, Lingerie de Paris, Manteaux et Mantelets, ainsi qu'un grand choix d'articles de fantaisie.

Les soins mis dans le choix de ces articles achetés dans les meilleures maisons de Paris, lui permettent d'espérer que toutes les Dames de sa nombreuse clientèle voudront bien continuer la bienveillance qu'elles lui ont accordé jusqu'à ce jour. 10nov

PAPIERS PEINTS FRANCAIS.

DELCROIX—Importateur.

No. 106, rue de Chartres, entre Conti et St Louis,

APPELLE l'attention des entrepreneurs, propriétaires, &c., sur

Le grand assortiment de

PAPIERS PEINTS,

qu'il vient de recevoir par les derniers arrivages de France, des dessins les plus nouveaux et des meilleures fabriques, pour maisons, cafés, salons, &c. Papier haut satin (blanc Alva) papier glacé, sujets historiques, salle à manger, marbres, bois, statues, corniches, granit, devants de cheminée, petits satins, papiers communs, depuis 10 jusqu'à 25 cents.

Les personnes qui viendront examiner son stock s'assureront qu'elles ne peuvent trouver mieux, ni surtout à meilleur marché. 9 sept—e

SALLE DE BILLARD DU VERANDAH.

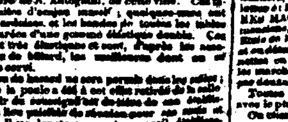

LE consigné a l'honneur d'informer les amateurs du jeu de billard qu'il a organisé, à leur intention, cet établissement bien connu, sans s'arrêter aux dépenses, et il promet aux personnes qui l'honorent de leur présence qu'il ne négligera rien pour leur comfort ou leur plaisir.

Il y a deux vastes salles bien éclairées, contenant chacune quatre tables sorties de la fabrique justement célèbre de N. Antognini, de cette ville. Ces tables sont faites d'acajou massif; quelques-unes ont le fond en ardoises, et les bandes de toutes les tables sont entourées d'une gomme élastique double. Ces bandes sont très élastiques et sont, d'après les amateurs du jeu de billard, les meilleures dont on se soit jamais servi.

Aucun jeu de hasard ne sera permis dans les salles; la table de la poule a été à cet effet retirée de la salle [illegible] le désir du consignataire de faire de son établissement un lieu paisible de réunion pour ses amis et le public. Il y a longtemps qu'un pareil établissement manquait à la Nouvelle-Orléans; le consignataire compte par conséquent, sur l'appui des amateurs du jeu de billard. LUCAS ORLICH.

3 nov

CONSERVES alimentaires—[illegible] boîtes sardines en boîtes, demi boîtes et quarts,
700 boîtes pâtés truffés, en boîtes et demi boîtes,
1000 boîtes champignons et cèpes,
500 boîtes pois verts et 200 boîtes truffes.

A vendre par O. VALETON & Co.

7 déc 25, Tchoupitoulas

FRUITS au jus—50 caisses marque Toyssonneau,
40 do do Perrin & Fils,
30 do do Deffis,

A vendre par O. VALETON & Co.

7 déc 25, rue Tchoupitoulas

VENTES DE CE JOUR.

Cargaison du brick Margarita, venant de Malaga.

PAR R. B. SYKES.

MERCREDI, 22 du courant, à 11 heures, il sera vendu à l'encan, à son magasin d'encan, No 38, rue des Magasins, le chargement du brick Margarita, venant de Malaga, consistant en grappes:

2000 boîtes de raisins, [illegible]
1000 [illegible]
[illegible]

[illegible] à la vente. 21déc

Articles de fantaisie, Ornements et Bijouterie.

PAR N. VIGNIE, encanteur.

MERCREDI, 22 décembre 1852, à 10 heures du matin, il sera vendu à l'encoignure des rues Conti et Passage de la Bourse:

Un assortiment d'articles de fantaisie consistant en: Boîtes à ouvrage, nécessaires, encriers, ridicules, boîtes à gants, boîtes pour bijoux, bougeoirs, chandeliers, porcelaine, cristal, &c.

Aussi:—Une facture de bijoux.

Vente positive et sans réserve. 22 déc

Wm. J. Freeman vs. ses créanciers.

PAR J. M. WEYMOUTH, Encanteur.

MERCREDI, 22 décembre, à quatre heures, il sera vendu, sans réserve, au No 23, rue Jefferson, entre Chartres et Levée, en vertu d'un ordre de l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 6 décembre 1852, un certain lot de comptes, billets et autres réclamations d'un montant total de [illegible] dollars, ainsi que les droits d'action, &c. Aussi: 20 caisses de Chapeau; aussi Pouf Union, ou lot de papiers de bureau et tous les compartiments contenus dans un tableau.

Conditions, comptant 11déc

VENTES A L'ENCAN.

Prunes! Prunes!

PAR BERNARD TURPIN.

JEUDI 23 décembre 1852, à midi, il sera vendu, à l'encan, au magasin No 29, rue Vieille-Levée, pour compte de qui il appartiendra,

72 caisses PRUNES.

Conditions—comptant. 22déc

Vente Positive de $6,000 de Diamants.

PAR M. BARNETT JR. & FRERE.

IL sera vendu, jeudi 23 du courant, à midi, dans la Rotonde de la Bourse St-Louis:

Un assortiment de beaux diamants comprenant: bagues, épingles, boucles d'oreilles, bracelets, broches, pour chemises, et d'autres objets convenables pour étrennes.

☞ La vente est positive et sans réserve. 21déc

Vente à l'encan de vêtements d'hiver.

PAR F. FERNANDEZ.

JEUDI prochain, 23 du courant, à 10 heures et demie du matin, il sera vendu à son magasin d'encan, encoignure St Louis et Chartres, pour clore une consignation, un assortiment d'habillements confectionnés, comprenant: paletots doublés de soie, paletots noirs et couleur, paletots noirs et couleur, habits et demi do, pantalons casimir noir et couleur, gilets de dessous en cachemire noir et couleur, de soie noire et couleur, soie et autres; alpaca noirs, bleus, &c. [illegible]

Aussi une caisse de cravates soie assorties.

Conditions libérales à la vente.

Les acheteurs pourront se procurer des catalogues et examiner la marchandise de bonne heure le jour de la vente. 22 déc

Vente par Catalogue, de Marchandises Sèches.

PAR HENRI PEYCHAUD & Co,

C. SAMORI, encanteur.

VENDREDI, 24 du courant, à 10 heures, il sera vendu à leur magasin d'encan, No 28, Vieille-Levée, entre Bienville et Douane,

125 colis et lots de marchandises sèches, convenables pour la saison, savoir: indiennes en couleur, mousseline brodée en couleur, coton écru 4/4, coton blanc 3/4 et 4/4, ginga, cotons, cotonil, matelas, étoffe royale mérinos, denims, flanelle blanche, bleue et rouge, mouchoirs rouge, gros de Naples noir, cravates de soie rouge et couleurs, soie à coudre, alpaga noirs, bas et demi bas, etc. etc.

Aussi une caisse de cravates soie assorties.

Conditions libérales à la vente.

Les acheteurs pourront se procurer des catalogues et examiner la marchandise de bonne heure le jour de la vente. 22 déc

Nègre de champ et palfrenier.

PAR J. A. BONNEVAL.

Bureau, No 54, rue Toulouse.

IL sera vendu à l'encan, le samedi, 25 courant, à midi, à la Bourse St-Louis.

JAMES LEWIS, nègre âgé d'environ 37 ans, bon sujet, nègre de champs et excellent palfrenier, pièce garanti.

Conditions, comptant.

L'acte de vente pardevant Amédée Ducatel, aux frais de l'acquéreur. 22 dc

Succession de John Gallagher.

Terrain et améliorations dans le 3me District.

PAR J. A. BONNEVAL.

Bureau 54, rue Toulouse.

IL sera vendu à l'encan, le samedi 25 courant, à midi, à la Bourse St-Louis, pour compte de départ, Un certain lot de terre formant l'encoignure des rues St-Ferdinand et des Bons-Enfans, mesurant 30 pieds 6 pouces de face à la rue des Bons-Enfans, sur une profondeur de 117 pieds 9 pouces 6 lignes. Ensemble toutes les améliorations et bâtisses qui s'y trouvent, le tout d'après un plan qui est exposé à la Bourse St-Louis.

Conditions—un tiers comptant et la balance à 6 et 12 mois de crédit, en billets portant hypothèque sur la propriété vendue, qui doit être assurée par l'acheteur pour un montant égal aux billets.

Acte de vente pardevant A. Doriocourt, aux frais de l'acquéreur. 22 déc

Succession de Jean-Baptiste Tusson.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du Quatrième District Judiciaire—Paroisse St Jacques—En vertu d'un ordre de cour, sous date du 2 décembre 1852, et à moi adressé par l'hon. Cour du Quatrième District Judiciaire, dans et pour la paroisse St Jacques, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente publique, le mercredi 5 janvier 1853, à 10 heures A. M. à la résidence du défunt J. B. Tusson, les propriétés mobiliers et immobiliers suivantes:

1o—Une terre ou habitation établie en sucrerie et située dans la paroisse St Jacques, rive gauche du fleuve Mississipi, à environ soixante et six milles au-dessus de la ville de la Nouvelle-Orléans, mesurant quatre arpents de face, sur une profondeur d'environ soixante arpents, avec les prétentions telles qu'elles sont décrites, formant ensemble dix arpents, au bout desquels est affectée une terre ayant pour ligne inférieure la propriété de François Bourgeois, et au haut par celle de Josephe Rubel; ensemble les bâtisses, barrières et améliorations qui s'y trouvent, circonstances et dépendances.

Ensemble les prétentions et à la ligne supérieure de la terre susdite ... l'exclusion de la terre et dépendance de Pierre Lalon, en vertu d'un bail sous seing privé entre le défunt et Pierre Lalon, en date du 17 janvier 1851. Cette réserve est pour cinq années consécutives à compter de la date dudit acte, et moyennant la rente de cinquante piastres par an à payer audit sieur Tusson. Le terrain ainsi réservé et loué se compose de cent vingt-sept pieds de face au fleuve, à partir de la borne supérieure, sur une profondeur de deux arpents, plus deux arpents de batture à partir de la susdite ligne supérieure.

2o—Une autre terre ou habitation, sise dans la même paroisse St Jacques, rive gauche du fleuve Mississipi, à environ soixante et quatre milles de la Nouvelle-Orléans, mesurant deux arpents et trente pieds de face, avec deux arpents ... la profondeur, avec les prétentions en arrière telles qu'elles sont prescrites par les lois ... borné à la ligne supérieure par la propriété de Pierre Gaudet, et à la ligne inférieure par celle de Jean Baptiste Bulier...

Il existe encore sur la batture de cette même terre, une réserve de terrain, concédée au sieur Michel Gaudin, pour cinq années consécutives, à compter du 5 février 1850, et moyennant vingt piastres par an.

Il existe entre le dit Gaudin et feu J. E. Tusson, et en compensation de deux servitudes réciproques entre eux, le dit J. B. Tusson aura ... en faveur du dit Michel Gaudin, sur sa terre, en faveur du défunt.

3o—Les esclaves suivants: Tom Lucy, 44 ans, son enfant Lucinda, 6 ans—Louis, 22 ans—30 Augustin, 26 ans—40 Honoré, 19 ans—50 Jean, 17 ans—60 Henry, 15 ans—70 Tommy, 14 ans—80 Daniel, 60 ans—9o Marcel, 30 ans—10o Wilfred, 28 ans—11o Célestin, 35 ans—12o Joe, 20 ans—13o Isaac, 35 ans—14o Edmond, 35 ans—15o Sam, 26 ans—16o Jane, 30 ans, et ses deux enfans, Monday, 6 ans, et Jane, 10 mois—17o Marguerite, 36 ans, et son enfant Mary Louise, 18 mois—18o Mary Louise, 24 ans, et ses deux enfans, Jeanne, 3 ans, et Mathew, 18 mois—19o Pauline, soixante, 25 ans—Mary, 18 ans.

4o—12 chevaux, 2 mulets, 4 paires bœufs de travail, 4 vaches laitières et un lot de maïs d'environ 600 barils.

5o—Une voiture à quatre places, avec ses harnais—Un Buggy avec harnais simple; 2 charrettes à bœufs; 16 charrues et différents ustensiles nécessaires sur une habitation, 30 mille briques.

6o—Tout l'ameublement de la maison, lits, rideaux, chaises, toilettes, miroirs, armoires, tables, buffets, &c.

TERMES & CONDITIONS:

1o—La propriété mobilière, tout payable en dehors de 3 jours, comptant, et toute somme au dessus, au mars 1853.

2o—Les esclaves payables au tiers en mars 1853 et la balance en mars 1854 et mars 1855.

3o—Les deux habitations payables un quart en mars 1853, et la balance en mars 1854, mars 1855 et mars 1856. Les acquéreurs fourniront leurs billets avec une caution solvable à la satisfaction de l'administrateur, avec hypothèque spéciale sur les propriétés vendues jusqu'au parfait paiement. Les dits billets seront tous payables au bureau du Recorder de la paroisse St-Jacques, et porteront intérêt à 8 pour cent l'an après échéance.

Paroisse St-Jacques, 3 décembre 1852.

ANT. WEBRE,

9 16— Encanteur.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour du Neuvième District, Paroisse de la Pointe-Coupée.

Dans l'affaire de la succession de Jean Laurans et Mélanie Laurans, décédés.

EN vertu d'un ordre rendu par l'honorable Cour du Neuvième District Judiciaire, dans et pour la paroisse de la Pointe-Coupée, Etat de la Louisiane.

Le soussigné administrateur des successions Jean Laurans et Mélanie Laurans, offrira en vente publique, à l'encan, au plus offrant et dernier enchérisseur, le mercredi, cinquième jour du mois de janvier 1853, sur les lieux, à dix heures du matin, la propriété suivante, dépendant des successions de Jean Laurans et Mélanie Laurans, décédés:

Une habitation faisant face de huit arpents à la Fausse-Rivière, sur quarante de profondeur, bornée d'un côté par l'habitation de Michel Olinde et de l'autre côté par celle de Mlle Arthémise Chaix; sur laquelle habitation il y a une sucrerie, avec des machines à vapeur, une maison de résidence, cabanes et autres bâtisses, etc.

Termes et conditions de la vente:

Cette vente sera faite à un crédit de un, deux, trois, quatre et cinq ans, à partir du jour de la vente. L'acquéreur devant fournir ses billets avec bonne caution in solido portant intérêt à huit pour cent l'an, après échéance jusqu'à final paiement, et hypothèque spéciale réservée sur la dite propriété.

Pointe-Coupée, le 27 novembre 1852.

A. PROVOSTY,

6déc—aulj Administrateur

LES YEUX.

C. DUHAMEL, opticien,

Rue de Chartres, 86,

VIENT d'arriver d'Europe avec un grand assortiment de lunettes et de verres pour toutes les vues. Il assure que toutes les personnes faisant usage de lunettes ou qui ont les yeux affaiblis, trouveront chez lui des verres d'une parfaite pureté, dont l'emploi leur produira une grande amélioration dans la vue. Ses montures sont variées et du plus grand fini. Lunettes d'acier, fines comme des cheveux, dites tuberculoscopes; lunettes d'or, élastiques, très légères, et tout ce qui se fait de plus nouveau et de plus élégant en LORGNONS et LORGNETTES JUMELLES de nouveaux modèles, très légères, et toutes sortes d'INSTRUMENS D'OPTIQUE. Ses VERRES DE LUNETTES, fins, de Paris, périscopiques, concaves et convexes, blancs et de couleur; les verres en cristal d'Ecosse ou en flint même, sont garantis comme ce qui se fait de plus fin et de la meilleure qualité. Pince-Nez de modèles nouveaux et du meilleur goût, en or, argent doré, écaille, buffle, &c. BOUSSOLES en or et argent doré, pour breloques, ainsi que des Longuevues et Thermomètres [illegible] Pouce, aussi pour breloques, de toutes les plus élégantes. INSTRUMENS D'ARPENTAGE: Théodolites, Graphomètres, Boussoles, &c. Microscopes très variés et très forts. Longues-Vues au marine et de terre, [illegible]. [illegible] SUR LES DISTANCES. [illegible] $3 jusqu'à $60. [illegible] pour l'or. INSTRUMENS DE PHYSIQUE ET DE CHIMIE: Baromètres et Thermomètres de toutes sortes, pour les serres et de maison, riches et ordinaires, Hygromètres ou de Saussure, en cuivre, et Capucins. Machines électriques à plateau, pour écoles, et Piles galvaniques de Grove et de Bunsen. Porte-Lanternes de toutes sortes, en verre et en argent. Modèles de machines à vapeur, en cuivre; Mesures, Sabliers, Règles divisées, [illegible], lentilles et flacons, [illegible], Fers aimantés. LANTERNES MAGIQUES et Fantasmagories de toutes dimensions, avec un grand assortiment de Tableaux, [illegible] et de fantaisie, de [illegible] et ordinaires, en gros et en détail; Diamants de vitriers, &c., &c. La [illegible] en argent, acier, pour la [illegible], en gros, pour les marchands de la campagne, [illegible].

Toutes les réparations d'instruments sont faites avec le plus grand soin et à un prix raisonnable.

On échange les verres de lunettes. 9 nov—3 m

Aux Trafiquants avec la Californie et autres.

UNE FACTURE de 40,000 cigares de la Havane des célèbres manufactures Martin Childs et Noeva Empress, maintenant en entrepôt, prêts à être rendus, comprenant des Regalias, Trabucos, Londres, Balstas, Miller, Londres et Principes, bien convenables pour la Californie, la ville ou la campagne. Une partie est libre à [illegible] d'autres qui en désireraient [illegible] et autres.

LABORDE & XIQUES, [illegible]

29nov 37, rue Commune.

COGNAC—110 quarts [illegible] cognac Edmond Jos [illegible] en magasin et à vendre par [illegible]

10nov [illegible] 37, [illegible] rue des Magasins

VENTES JUDICIAIRES

VENTE DANS LA PAROISSE STE MARIE

TROIS HABITATIONS,

104 ESCLAVES ET OBJETS MOBILIERS

Succession de George Haydel, décédé

SERONT offerts en vente publique, au plus haut et dernier enchérisseur, MERCREDI, le cinquième jour de janvier 1853, la vente commençant à dix heures du matin, à l'habitation d'en haut ci-après désignée, située sur la rive droite du Bayou Tèche, et devant être continuée d'habitation en habitation et de jour en jour jusqu'à ce que ladite vente soit complètement terminée, les propriétés suivantes:

La susdite vente, ordonnée par l'honorable Cour de District dans et pour la paroisse Ste Marie, sera faite par l'administrateur soussigné, ou par un encanteur public.

1. **Une certaine étendue de Terre,** établie en sucrerie, située sur la rive occidentale du Bayou Tèche, mesurant vingt-neuf arpens soixante centièmes de face au bord ledit bayou, par la profondeur ordinaire de quarante arpens, moins un acre de face par la profondeur de cinq arpens à la ligne supérieure, et contenant en superficie environ trente arpents de perches, [illegible] au bayou Tèche, le jardin et de côté des cabanes, abrité par les précédents propriétaires, ladite habitation bornée en haut par la terre de Benjamin C. Reubel, et en bas par la terre de J. C. Carney; vendue avec la sucrerie, la machine à vapeur et tous les édifices et améliorations qui s'y trouvent.

Il a été réservé environ quatre vingts arpents de plantation, [illegible] de la gauche de la [illegible].

Les lignes de l'habitation ouvrant on fera connaître le jour de la vente l'exacte superficie.

2. **Une certaine étendue de Terre,** établie en sucrerie, située [illegible] au bayou Tèche, plus bas que l'habitation, et faisant face au côté occidental de la rivière Atchafalaya, mesurant sept cent trente et un arpents et quarante-vingt-six centièmes de superficie, plus ou moins, bornée en haut par la terre de Théophore Lyonnet, et en bas par celle de John M. Sutersom; vendue avec la sucrerie, la machine à vapeur et tous les édifices et améliorations qui s'y trouvent. On a réservé sur cette habitation assez de plant pour planter environ quatre vingts arpents de cannes, appartenant au propriétaire.

3. Une habitation en sucrerie, faisant face au côté oriental ou à la rive gauche de la rivière Atchafalaya, mesurant en tout quatre vingt-huit arpents et demi de superficie, plus ou moins, bornée en haut par la terre de Jacob Hartman, et en bas par la terre de Wm Rochelle, avec les édifices et les améliorations qui s'y trouvent.

Il y a des matériaux de cannes pour planter environ quarante arpents, et environ soixante quinze arpents de bonnes cannes.

Les droits de trois mineurs restent à régler sur 102 arpents, faisant partie de cette troisième habitation. D'après la base adoptée par les héritiers majeurs, que chacun n'a eu que ses quatre vingts pentres, dont un tiers pour chacun d'eux—Quoique il en soit l'administrateur se réserve, comme défalcation pour chacun desdits mineurs, la valeur de l'un comme représentant de ces droits, sans que les parties en cours [illegible] à cause de pareils droits ou de dommages [illegible].

N. B. Les trois habitations ci-dessus décrites sont favorablement situées pour l'expédition des récoltes, soit à la Nouvelle-Orléans, soit pour les grandes et les lieux de commerce de l'Atlantique, étant en toutes saisons accessibles aux bateaux à vapeur et aux navires-à-voiles. Le Grand Chemin de fer des Opelousas et de l'Ouest passera dans leur voisinage.

4. Un lot de terre, situé dans la prairie Cypremort, près du bayou Chalape, contenant environ quatre-vingt-un acres, plus ou moins, étant le même que le défunt avait acquis d'Adelard Bourgeois.

5. De plus, cent quatre esclaves des deux sexes et de différents âges, parmi lesquels se trouvent des nègres de champ, des ouvriers et de bons domestiques.

6.—De plus, 50 mulets, 8 bœufs de tire, 5 chevaux, 16 charrettes à mulets ou à bœufs, et un wagon.

7.—De plus, un assez grand nombre de bêtes à cornes et des moutons.

8.—De plus, 2 voitures à quatre roues et une vieille calèche.

9.—De plus, un lot de portes pleines et à claires voies.

10.—De plus, un approvisionnement considérable de charrues, herses, pioches et autres instruments aratoires trop longs à énumérer.

11.—De plus, un fort lot de maïs.

TERMES & CONDITIONS—Les habitations et propriétés territoriales, payable en six termes égaux à un, deux, trois, quatre, cinq et six ans, à partir du premier mars 1853.

Les esclaves payables en cinq termes égaux à un, deux, trois, quatre et cinq ans, à partir du premier mars 1853.

Toutes les propriétés mobilières et personnelles payables, savoir: toutes sommes de cent gourdes et au-dessous, le premier mars 1853, et toutes sommes dépassant cent gourdes, le premier mars 1854.

Les acheteurs devront, dans tous les cas donner leurs billets avec une bonne caution personnelle et solidaire, approuvée par J. A. Tesser, administrateur de dite succession, les dits billets payables respectivement aux époques sus mentionnées, à l'ordre dudit administrateur, et portant huit pour cent d'intérêts à compter de l'échéance jusqu'à parfait paiement. Les esclaves et les habitations demeureront spécialement hypothéqués en faveur de la dite succession jusqu'à parfait et entier paiement du prix d'achat, principal et intérêts.

J. A. TESSIER, Administrateur.

Paroisse Ste-Marie, le 27 novembre 1852.

1déc—[illegible]

T. L. McGill vs. R. S. Morris.

James Robb, curateur de la succession de Joel Smith, Ann Morris, femme de S H Putnam, Harriet Morris, femme de W. T. Gentry, F. Randle et [illegible] Webb, gardiens de Martha William M. et J. S. W. Smail, mineurs.—Procès pour un partage—No. 2769—Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

PAR J. A. BEARD & MAY, encanteurs

IL sera vendu à l'encan, samedi 22 janvier 1853, à midi, à l'Arcade de Banks, rue des Magasins, Nouvelle-Orléans, en vertu d'un ordre de l'honorable A. M. Buchanan, juge de la Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 22 novembre 1852, la propriété et l'esclave ci-dessous décrits:

Un lot de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le 1er district, dans l'îlet compris entre les rues Tchoupitoulas, New-Levée, Gravier et Lafayette, désigné par le No 120 sur un plan fait par Louis Bringier, voyer, le 24 mars 1836. Le dit lot mesure 24 pieds, 6 pouces et 6 lignes de face à la rue Tchoupitoulas, 24 pieds 9 pouces et 2 lignes de face à la rue New-Levée, 104 pieds 7 pouces de profondeur, 104 pieds 2 pouces 4 lignes [illegible], 10 pieds 11 pouces sur le côté qui le sépare du lot No 122, et 104 pieds 8 pouces 10 lignes de profondeur sur l'autre ligne qui sépare la propriété [illegible] et Giffin, séparation en ma[illegible] Les améliorations se composent d'un magasin en briques à trois étages avec un magasin en bas et 12 chambres dans le 2me et le 3me étage; une cuisine en briques à trois étages, comprenant une chambre à coucher en bas et 1/2 chambre dans l'étage, dans les 2 et 3me étages, avec les chambres sur la cour; les chambres, hydrants, cuisine, lieux d'aisance, &c.

2°. Un lot de terre dans le premier District avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, dans l'îlet compris entre les rues Nouvelle Levée, Lafayette, Commune, Gravier et Girod, désigné par le No 62, sur un plan fait par L. O. Puio & Springler, le 26 mai 1835. Le dit lot mesure 19 pieds, 5 pouces et 2 lignes de face à la rue Commune, 37 pieds, 9 pouces 8 lignes de profondeur sur la ligne latérale en 51 et 95 pieds, 5 pouces de profondeur sur la ligne latérale suivante, de ce côté, vers la rue Gravier. Les améliorations se composent d'un magasin en briques à 3 étages.

Aussi: Un nègre nommé Josephus, âgé de 25 ans.

Conditions de la vente—Un quart comptant, et la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets portant intérêt à 8 pour cent l'an après échéance et une hypothèque sur la propriété. Les dits billets dans le cas où ils ne seraient pas payés à échéance, porteront intérêt à raison de 8 pour cent l'an jusqu'à parfait paiement. Les dits billets seront payables à 6 pour cent des fonds les plus [illegible].

Actes de vente pardevant [illegible], notaire public, aux frais des acquéreurs. 17déc—17,18,20,21,22

Compagnie de Steamships de la Malle des Etats-Unis

POUR NEW-YORK, via

LA HAVANE.—Le ci-rendez à la Havane avec le steamship ISABEL, de la malle des Etats-Unis, touchant à Key-West et Charleston.

Le magnifique steamship à double machine EMPIRE CITY, du port de 2,000 tonneaux, commandé par le capitaine H. Windle, de la marine des Etats-Unis, partira de son wharf, vis-à-vis la Place Jackson, directement pour les ports ci-dessus, dimanche, 26 décembre, à huit heures précises du matin.

Pour fret ou passage, s'adresser au bureau de la Compagnie, 95, rue des Magasins.

JAMES R. JENNINGS,

20 déc Agent

POUR LA CALIFORNIE

DIRECTEMENT POUR SAN FRANCISCO VIA ASPINWALL, NAVY BAY.

SEULE LIGNE POUR LE TRANSPORT DE LA MALLE.

Compagnie de la malle du Pacifique.

Jours réguliers des départs:—1 et 21 de chaque mois.

Le magnifique steamer PHILADELPHIA, commandé par le capitaine McGowan, des Etats-Unis, partira du wharf, en face la place Jackson, Mercredi, 22 décembre, à huit heures précises du matin, pour Aspinwall (Navy Bay) en relation à la compagnie de la malle du Pacifique, partant de Panama pour San Francisco à l'arrivée des passagers et des malles.

Il n'y aura aucun retard à Panama.

Le chemin de fer de Panama est maintenant complet... ouvert en eaux ... à [illegible] de la navigation, ... les passagers arriveront à Panama en ... les plus grandes facilités ... [illegible]

Des billets pour tout le voyage, dans les chambres et à l'entrepont, pourront s'obtenir en s'adressant à

ARMSTRONG, HARRIS & Co.,

23 nov 43, rue Natchez

POUR PHILADELPHIE,

Compagnie de Navigation à Vapeur de Philadelphie.

Le magnifique steamship STATE OF GEORGIA, du port de 1200 tonneaux, capt. John E. Walton, a commencé ses voyages réguliers et partira de Savannah le MERCREDI 2 juin, et après cette date tous les mercredis alternativement, soit: le 16 et 30 juin, 14 et 28 juillet, 11 et 25 août et ainsi de suite.

Ce navire a été construit pour la vitesse, la solidité et l'agrément, et offre de nouvelles facilités au commerce et aux voyageurs.

Passage à la chambre, pour Philadelphie, $25
Billets pour tous les points jusqu'à New York $25
Entrepont, $ 9

Pour fret ou passage, s'adresser à

PADELFORD, FAY & CO, agents à Savanna
HIRON & MARTIN, agents, à Philadelphie.

3mai—1an

Ligne de Steamers de New-York à Savannah.

Une fois par semaine.

Les magnifiques steamers neufs
FLORIDA, Capitaine LYON,
ALABAMA, Capitaine LUDLOW

Partiront de Savannah et de New-York, tous les samedis. Ces steamers sont du port de 1300 tonneaux, et sont insurpassables pour la sécurité, la vitesse et le confort.

Ils partent de Savannah en même temps que les steamers MARION et SOUTHERNER, partent de Charleston et arrivent à New-York aussitôt ou avant eux.

☞ Passage à la Chambre $25, payable avant l'embarquer.

Agents: PADELFORD, FAY & CO., Savannah
SAMUEL L. MITCHELL,

6mai 194, Front St New-York

PAQUEBOT REGULIER

Pour Bayou de Glaize, Bayou Rouge, Cheneyville et tous les ports intermédiaires—Le bateau à vapeur nouvellement construit, **TRENTON,** capitaine D. Glasscok, partira pour le port ci-dessus JEUDI, 23 du courant à 5 heures de l'après-midi. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à

SPEAKE & McCREARY,

No 3, rue Tchoupitoulas.

Le TRENTON fera régulièrement, pendant la saison, les voyages ci-dessus. 22déc

Pour les Attakapas—Le beau steamer, tirant peu d'eau ANNA No 2, capitaine J. L. Labarthe, partira pour les Attakapas TOUS LES MARDIS à midi, prenant du fret et des passagers pour St Martinville, la Nouvelle-Ibérie Franklin, Centreville, Pattersonville, et tous les ports intermédiaires.

L'Anna No 2 a été complètement remis à neuf et le propriétaire n'a épargné ni les soins ni l'argent pour le rendre aussi agréable que possible.

Les passagers et les [illegible] peuvent être assurés que la plus grande [illegible] sera portée aux affaires qui lui seront confiées.

Pour fret ou passage, ayant de beaux arrangements, s'adresser à bord ou à CH. DEBLANC,

13déc—6m 14, Douane

PAQUEBOT DE LA COTE.

Pour Bayou Sarah, Portland, Wasmiten, Baton Rouge et tous les ports intermédiaires.—Les propriétaires du bateau à vapeur E. D. White ont acheté le nouveau et magnifique steamer BELLA DONNA, pour faire les voyages de la côte, à partir de lier septembre prochain. Il partira de la Nouvelle-Orléans tous les SAMEDIS, à 5 heures du soir, et de Bayou Sarah tous les MERCREDIS, après l'arrivée des chars du chemin de fer. J. H. MORRISON & Co, agents,

9sept—1an No 1, Front Levee

AVIS est par le présent donné aux personnes qui auraient besoin de faire sortir ou descendre des bateaux chargés en bas, ainsi que des navires, que le bateau à vapeur DANIEL BOONE, entièrement réparé à neuf, et d'une force supérieure, fera régulièrement trois voyages par semaine, de la Nouvelle-Orléans à la ville de Plaquemine, Bienville. Ce bateau ne prendra pas de fret pour remorques, pourra faire le tonnage à des prix très modérés. S'adresser à

PAUL LACROIX,

8 mai rue Toulouse

Pour le Havre—Le navire paquebot régulier de première classe, REBECCA, capitaine Sawyer, ayant une partie de son chargement engagée, partira incessamment. Pour balance de fret ou passage, ayant de magnifiques arrangements, s'adresser au capitaine à bord, paquebot No 16, 1er district, ou à H. V. BAXTER,

18déc No 25 rue Carondelet

EAU de vie, Madère, Port, Sherry—[illegible] magasins 14 damejeannes EAU DE VIE très supérieure de [illegible] J. J. Pinson, 20 damejeannes Madère, 10 do Porto, [illegible] et [illegible] Sherry, à vendre par

TH. BAILLY BLANCHARD & Co,

[illegible] 25, rue de la Douane

ABSINTHE—[illegible] caisses absinthe [illegible] en magasin et à vendre par TH. BAILLY BLANCHARD & Co, 25, rue Douane.